

	Conseil d'Administration ordinaire du 17 octobre 2024 Procès-verbal	Référence	PV CA/DIR 2024-10-17
		Révision	
		Date d'application	12 décembre 2024
		Version	1

	Rédigé	Validé
Date	Novembre	12 décembre 2024
	Codexa	Conseil d'Administration

Au titre des représentants de l'État :

Représentant le Secrétariat Général des ministères sociaux : Mme Isabelle REYNIER est présente,
 Représentant la Direction de la Sécurité Sociale : Mme Claire SANTARELLI est présente.
 Représentant la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle : Mme Pascale DUCHÉ est présente,
 Représentant la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation : M. Benoit LAVALLART est absent.

Au titre des représentants des organisations syndicales les plus représentatives d'employeurs et de salariés, des établissements publics de santé, des associations d'anciens élèves :

Représentant le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) : M. Bernard MESURÉ est présent et Mme Christine SCHIBLER est absente,
 Représentant la Fédération Hospitalière de France (FHF) : Mme Zaynab RIET et Mme Véronique ANATOLE-TOUZET sont absentes,
 Représentant le Syndicat des Managers Publics de Santé (SMPS) : M. Ronan SANQUER est présent,
 Représentant la Confédération Démocratique du Travail (CFDT) : Mme Marie-Pierre MARIANI est absente,
 Représentant la Confédération générale du travail (CGT) : M. Nicolas TASSO est présent,
 Représentant le syndicat Force Ouvrière (FO) : M. Thierry LUGBULL est présent,
 Représentant l'Association des Directeurs d'Hôpital (ADH) : M. Patrick LAMBERT est présent,
 Représentant le Syndicat National des Inspecteurs de l'Action Sanitaire et Sociale (SNIASS) : M. Alexandre GHANEM est présent,
 Représentant le Syndicat des Médecins Inspecteurs de Santé Publique (SMISP) et le Syndicat des Pharmaciens Inspecteurs de Santé Publique (SPHISP) : Mme Béatrice BLANCHARD est présente.

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'École :

Mme Pascale JOLLIET est présente,
 Mme Mariannick LAMBERT est présente,
 Mme Simone MATHOULIN-PELISSIER est présente,
 M. Philippe SUDREAU est présent.

Présidence de l'Université de Rennes, dont l'École est établissement composante :

M. Éric HITTY est présent.

Au titre des représentants des enseignants-chercheurs ayant rang de professeur d'université :

M. Jocelyn RAUDE est présent,
 Mme Sophie LAGUET-PRIGENT est présente,
 M. Michel SAMSON est présent.

Au titre des représentants des autres personnels d'enseignement et de recherche :

M. Jean-Marie ANDRÉ est présent,
M. Arthur DAVID est absent,
Mme Virginie MUNIGLIA est présente.

Au titre des représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé :

M. Cédric AMIOT est présent,
Mme Isabelle HOUZÉ est présente,
M. Christophe LE RAT est présent,
Mme Manuella POUTÉ est présente.

Au titre des représentants des élèves fonctionnaires :

Mme Lori DELAMOTTE-CATALDO est présente,
Mme Auriane MENSAH-NYAGAN est présente.

Au titre des représentants des étudiants préparant un doctorat :

M. Étienne MAHOUNA GNONLONFIN est présent.

Au titre des représentants des étudiants :

M. Gaspard JORET est absent.

Procurations :

M. Arthur DAVID donne pouvoir à M. Jean-Marie ANDRÉ
M. Gaspard JORET donne pouvoir à M. Étienne GNONLONFIN
Mme Véronique ANATOLE-TOUZET donne pouvoir à M. Philippe SUDREAU
Mme Zaynab RIET donne pouvoir à M. Patrick LAMBERT
Mme Christine SCHIBLER donne pouvoir à M. MESURÉ
Mme Marie-Pierre MARIANI donne pouvoir à M. Nicolas TASSO
Mme Simone MATHOULIN-PELISSIER donne pouvoir à Mme Pascale JOLLIET (à partir de 10 h 30)

Contrôleur financier :

M. Kévin MARCHAND, représentant du Contrôleur budgétaire en Région Bretagne

Autres personnes présentes :

Mme Isabelle RICHARD, Directrice de l'EHESP
Mme Stéphanie LASQUELLEC, Directrice générale des services
Mme Emmanuelle DOUSSOT-ECUER, Agent comptable
M. Manuel COAT, Directeur de cabinet
M. Remy BATAILLON, Directeur du développement de la formation continue
Mme Fanny HELLIOT, Directrice des relations internationales
Mme Coraline MARIE, Directrice des Affaires financières
Mme Cécile LE BONNIEC, Directrice des Ressources Humaines
Mme Charlotte ROCHER, Directrice de la communication
M. Pierre LEGUÉRINEL, Directeur de la scolarité et de la vie étudiante
Mme Marion GANIVET, Adjointe à la Directrice des ressources humaines
M. Florian LEGLATIN, Responsable marketing et promotion de l'offre de formation continue
Mme Séverine THIEFFRY, Assistante de direction

SOMMAIRE

1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2024	4
2.	Actualités	4
3.	Affaires budgétaires et financières	14
3.1	Présentation et adoption du budget rectificatif 2024.....	14
3.2	Politique de déplacements des personnels, intervenants et élèves fonctionnaires (à compter du 01/11/2024)	20
3.3	Dédommagement des participants de la société civile à la recherche (bons cadeaux) ²³	
3.4	Tarifs d'hôtellerie 2025.....	26
4.	Ressources humaines.....	27
4.1	Accueil des professeurs internationaux :.....	27
4.1.1	Maîtres de conférences ou professeurs des universités invités : retour sur la première campagne et ajustement de la procédure	27
4.1.2	Proposition de dispositif de professeur visiteur en court séjour (inférieur ou égal à un mois).....	28
4.2	Charte d'accueil du postdoctorant : bilan de la mise en œuvre et actualisation	29
5.	Formation.....	32
5.1	Transformation du certificat IDEA en diplôme d'établissement « IDEA — Formation à l'épidémiologie de terrain »	32
5.2	Modifications de la politique tarifaire de format 2024-2025 (CFA, MPH, DE handicap, diplôme de santé publique)	32
5.3	Actualisation du règlement de scolarité.....	33
6.	Questions diverses	36

(La séance est ouverte à 9h00 sous la présidence de Pascale JOLLIET.)

(Le quorum est atteint par le jeu des présents et des représentés.)

Mme JOLLIET : Bonjour à tous. Nous allons commencer ce conseil dans un format particulier parce que vous avez remarqué que nous le faisons tenir sur une demi-journée. Nous attendons 27 participants. Notre quorum est bien atteint. Nous avons 27 présents aujourd'hui et 6 procurations.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2024

Mme JOLLIET : Je vous propose de commencer par la traditionnelle approbation du compte rendu de la séance précédente, qui était celle du mois de juillet 2024. Avez-vous des questions ou des commentaires sur ce procès-verbal ? En l'absence de réaction particulière, nous considérons le procès-verbal approuvé à l'unanimité.

Le CA approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2024.

2. ACTUALITES

Mme JOLLIET : Nous pouvons passer la parole à Madame la Directrice pour le deuxième point de l'ordre du jour.

Mme RICHARD : Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous, merci beaucoup d'être là. En ce qui concerne les actualités de l'École, il y a pas mal de choses, comme souvent, depuis le mois de juillet, d'abord en termes de composition des instances. Vous savez que les mandats des élus représentant les apprenants sont des mandats plus courts. C'est la dernière séance à ce conseil d'administration pour Gaspard JORET et Bleuenn LAOT ainsi que Hélène TREHARD qui représentaient respectivement les étudiants et les doctorants.

Par contre, ce ne sera pas la dernière séance pour Etienne MAHOUNA GNONLONFIN puisqu'il vient d'être réélu pour représenter pour une nouvelle année les doctorants. Je les remercie et je leur demande de remercier globalement les représentants des apprenants au Conseil. La discussion que nous avons avec eux régulièrement est extrêmement utile pour nous même si cela pourrait sans doute être encore amélioré. On sait que c'est du temps pour les représentants des étudiants, des élèves et des doctorants.

Il y a d'autres mouvements au sein de l'École. Il y a d'abord un départ dont nous sommes à la fois très tristes et très fiers, puisque Vincent FERTEY, qui était le Directeur des études adjoint nous a quittés et a pris le poste de DRARI sous la responsabilité du Recteur et du Préfet d'Ille-et-Vilaine. Vincent était un collègue extrêmement apprécié qui avait réalisé un certain nombre d'activités. Parfois, quand on est extrêmement apprécié et brillant, on est aussi courtisé pour d'autres postes et ce sera bien aussi pour l'École d'avoir à la DRARI quelqu'un qui nous connaît bien.

Nous avions prévu, avant même son départ — et nous avons bien sûr poursuivi cette transformation — de faire évoluer nos organisations en ce qui concerne la direction des études, et le dernier CSA s'est prononcé sur le fait de regrouper la direction des études et ce qui était la direction de la scolarité et de la vie étudiante en une seule entité que nous avons baptisée direction des parcours, de la scolarité et de l'expérience apprenante.

C'est une organisation qui n'a rien d'hyper original pour un établissement d'enseignement supérieur. Il y a beaucoup d'endroits où études, vie étudiante et scolarité sont regroupées et nous avons pensé que cela nous permettrait probablement d'avoir plus de facilité pour mettre en œuvre un certain nombre de transformations, ce qui est parfois une des difficultés de l'École. Nous avons plein d'idées sur la façon de faire différemment, mais pour arriver à ce que cela se concrétise dans la réalité et à embrayer, nous avons parfois une petite difficulté qui nécessite sans doute que nous revoyions nos organisations.

Nous recruterons donc un directeur de cette direction nouvelle qui répond au petit acronyme « DIPSEA ». C'est aussi dans un objectif de permettre aux trois directeurs délégués pour les études, la recherche et la formation continue d'avoir progressivement plus de temps pour un rôle stratégique au sein de l'École et de confier à d'autres collègues, en l'occurrence le directeur ou la directrice de cette nouvelle direction, les aspects plus opérationnels et de mise en œuvre, avec un lien entre les deux évidemment. Voilà pour les départs.

Pour les arrivées, il y en a une que nous vous avons peut-être déjà annoncée en juillet qui est l'arrivée au sein de cette nouvelle direction, comme responsable de la prépa concours, de Pierre-Yves ALLAIN, qui est directeur d'hôpital et qui était anciennement responsable du pôle santé de l'Agence française anticorruption, et qui aura un rôle mixte avec pour 50 % l'organisation de cette prépa concours (relations à l'extérieur, recrutement des étudiants, organisation de l'enseignement, etc.), et pour 50 % l'enseignement du droit, qui est sa discipline d'origine.

Nous avons aussi recruté le titulaire de la chaire interdisciplinaire en santé mondiale pour animer le centre interdisciplinaire en santé mondiale. Il s'agit de Guillaume CHEVANCE qui vient de l'Institut de santé globale de Barcelone, et qui a une excellente connaissance de l'ensemble du réseau européen en santé globale. Nous sommes très contents de ce recrutement.

Nous sommes très contents aussi d'avoir pu recruter une professeure d'université en mathématiques appliquées. Vous vous rappelez peut-être, quand nous avons discuté la précédente campagne d'emplois et le COP, que c'était une de nos priorités de façon à développer le secteur santé numérique. Cela avait beau être l'une de nos priorités, il n'était pas sûr que ce soit facile à faire, parce que le monde des professeurs de mathématiques à l'université est un vivier dans lequel il n'y a pas grand monde. Il y a encore moins de femmes et encore moins qui aient une vraie expérience du travail dans le secteur de la santé, et c'est le cas de Myriam MAUMY que nous avons accueillie au 1^{er} septembre et nous avons beaucoup de projets avec elle. Elle est d'ailleurs aujourd'hui dans les locaux de ParisSanté Campus en train de présenter les activités scientifiques de l'École sur santé numérique à nos autres colocataires de ParisSanté Campus.

Par ailleurs, il y a une arrivée qui n'en est pas tout à fait une et qui est le recrutement sur un poste d'enseignante-chercheuse de Marion PORCHERIE sur la thématique « santé dans toutes les politiques » au sein du département SHS. Je dis que ce n'en est tout à fait une parce que Marion PORCHERIE était précédemment déjà à l'École sur un poste d'ingénieure de recherche.

Évidemment, une campagne d'emplois chasse l'autre et nous avons commencé à entamer la réflexion sur les recrutements 2025. Voilà pour les mouvements au sein de l'École. Cela déclenche-t-il des questions ou des demandes d'informations complémentaires ?

M. GHANEM : Bonjour. J'ai peut-être une question sur les mouvements puisque la directrice de la filière IASS a annoncé qu'elle quittait ses fonctions. Quel avenir pour la filière IASS ? Avons-nous des informations à ce sujet concernant son remplacement et ses fonctions à venir ?

Mme RICHARD : Les deux. Concernant ses fonctions à venir, elle va s'occuper du développement de la formation continue dans ce secteur à la direction du développement et de la formation continue. C'était une demande forte de la direction des ressources humaines des ministères sociaux que d'avoir une interlocutrice sur ces sujets.

En ce qui concerne le recrutement, il est fait, c'est sûr, avec le recrutement d'un collègue IASS et nous en sommes très contents. Je ne suis pas sûre que nous puissions vous donner son nom. Je pense que nous n'avons pas tout à fait fini sur le plan réglementaire de faire la suite du jury, mais c'est une bonne solution. Je fais un peu de teasing. Il nous rejoindra au 1^{er} janvier 2025, Maud MOQUE gardant la responsabilité de la filière jusque-là.

M. GHANEM : S'agissant du développement des formations, est-ce une création de poste ?

Mme RICHARD : Sur des ressources propres.

M. GHANEM : Ok.

Mme JOLLIET : Nicolas TASSO ?

M. TASSO : Si vous le permettez, puisqu'on en est à parler de l'actualité sur la filière IASS, je profite de ce point pour vous demander si vous pouvez nous donner des informations sur ce qui s'est produit sur cette filière, puisque nous avons été informés notamment via la DRH ministérielle de difficultés importantes sur cette promotion qui ont conduit notamment à ce qu'une partie des enseignements soient dispensés en distanciel sur la dernière période de présence à l'École.

Nous avons été informés de problèmes de comportement très graves dans cette promotion qui ont eu un impact fort sur la qualité des enseignements et le bien-être de certains élèves. J'ai eu un échange rapide avec la DRH ministérielle sur le sujet qui avait à mon avis une information assez partielle, donc je voulais savoir si vous pouviez, maintenant ou à un autre moment de l'ordre du jour si c'est plus pertinent, nous donner des informations sur ce sujet parce que c'est assez inhabituel que nous ayons des faits de cette nature sur une formation. En tout cas, je n'en ai pas souvenir.

Mme RICHARD : Je pense que je peux répondre maintenant. Il y a des groupes de personnes qui fonctionnent et d'autres qui dysfonctionnent, et le groupe de la promotion actuelle IASS dysfonctionne, avec plusieurs éléments dont aucun n'était isolément absolument grave, mais dont la somme a créé une ambiance de promotion absolument irrespirable et m'a amenée d'une part à convoquer certains des élèves pour les rappeler à un comportement adapté au sein d'un groupe, et d'autre part à intervenir au sein du groupe, ce que je ne fais quand même pas tous les quatre matins auprès d'élèves fonctionnaires pour les rappeler à des règles élémentaires de civilité entre eux. Les choses étaient devenues tellement exécrables qu'avec la responsable de filière, nous avons pris la décision de séparer un peu les uns et les autres pendant quelque temps et il y a eu un accompagnement par la psychologue du travail, à la fois de la responsable de la filière dont cela commençait à sérieusement polluer la qualité de vie, et celle du groupe.

Je pense que nous avons rétabli des situations dans lesquelles il est possible pour les uns et les autres de travailler, mais dans lesquelles c'est agréable, je ne crois pas. Nous savons bien que quand au sein d'un groupe les choses ont suffisamment dysfonctionné, il est difficile de revenir en arrière. Comme souvent, c'est un mélange du comportement individuel de quelques personnes que nous avons été amenés à rappeler à l'ordre, et à un moment d'une boule de neige au sein d'un groupe qui fait que plus personne ne se comporte de façon complètement adaptée, puisque chacun est inquiet de ce qu'on va penser de lui, de ce qui va se dire, etc.

Je pense que ce qui a été fait par la responsable de filière — que je remercie parce qu'elle y a passé des jours et des jours — par la DRH et par moi a permis de ramener un fonctionnement tolérable, mais je pense qu'ils seront tous contents de quitter l'École. Sur des éléments plus individuels, je suis en lien avec la DRH sur certains des comportements individuels et que cela ne me paraît pas le lieu d'aller plus loin dans leur description.

M. TASSO : Merci pour ces précisions.

M. GHANEM : Je reviens juste un instant sur le développement des formations. Pouvez-vous nous dire deux mots sur les enjeux et les objectifs du recrutement ainsi que les priorités ?

Mme RICHARD : Extemporaneément non, parce que je vais vous donner des généralités qui ne vous satisferont pas complètement, et ce sera beaucoup mieux fait si nous le mettons à l'ordre du jour du point d'information du mois de décembre avec l'ensemble de ce qui a été fixé par le directeur du développement et de la formation continue.

M. GHANEM : Merci.

Mme JOLLIET : Merci pour ces informations. Nous poursuivons, Isabelle.

Mme RICHARD : La rentrée universitaire s'est bien passée, avec des contenus qui étaient encore un peu améliorés par rapport à l'année dernière et notamment rendus bilingues puisque pour la première fois, nous avons accueilli à Rennes la trentaine d'étudiants de la première promotion rennaise du M1 du MPH. Les différentes activités que nous prévoyons en général à la rentrée, y compris de sensibilisation contre les violences sexistes et sexuelles, de diversité, etc., ont été organisées, et pour certaines à la fois en français et en anglais.

Dans les super nouvelles survenues depuis le dernier conseil d'administration, en l'occurrence dans les tout derniers jours de juillet, nous avons été lauréat pour la quatrième fois de l'appel à projets Erasmus Mundus, ce qui veut dire que notre Erasmus Mundus organisé avec sept universités européennes — un programme appelé Europubhealth+ — va être refinancé pour quatre ans. C'est quand même un financement de 4 millions d'euros dont une grande partie permet de financer des bourses pour les étudiants. Cela assure aussi malgré tout un certain rôle de leadership à l'École dans l'enseignement de santé publique en France. Je pense que c'est le seul Erasmus Mundus en santé publique. Nous avons été d'autant plus heureux que nous avons fait tous nos efforts pour améliorer notre offre par rapport à la précédente, et dans nos efforts et les choses qui ont sans doute pesé dans le résultat : il y a eu le fait d'être rejoints par nos amis de l'ISPED et de pouvoir proposer comme nouveau parcours de ce master, le parcours de santé publique numérique proposé en anglais par l'ISPED.

Je vois que Simone a allumé est présente. Vous êtes contents aussi ?

Mme MATHOULIN-PELISSIER : Oui, nous sommes très contents et nous remercions l'EHESP d'avoir saisi l'opportunité de travailler ensemble dans ce programme d'excellence, comme tu l'as dit. Nous remercions l'ensemble des collaborateurs de l'EHESP. Je pense que nous avons très bien travaillé, efficacement, rapidement et avec efficience. Nous sommes très heureux de rejoindre ce programme avec vous.

Mme RICHARD : Je suis également très contente. Je pense que sans vous, nous ne l'aurions sans doute pas eu.

Sur nos formations fonctions publiques, on connaît maintenant le nombre de places ouvertes aux concours pour 2025. Vous avez le document. Pour la FPH, pour toutes les filières, c'est exactement le même nombre de places qu'en 2024. Pour la fonction publique d'Etat, c'est une augmentation de 17 places pour la filière IASS et c'est la confirmation d'un concours une année sur deux pour les PHISP et pour les IES avec respectivement 12 et 18 places.

Bien évidemment, place ouverte ne veut pas dire place pourvue, et nous avons participé au salon des grandes écoles les 12 et 13 octobre sur le stand du Réseau des écoles de service public (RESP). Je remercie d'ailleurs beaucoup les élèves qui ont tenu les permanences sur ce stand, parce que sans aucun doute, ce sont eux les plus efficaces pour faire la publicité des formations à l'École, et quand nous les aurons, nous vous donnerons les informations sur le nombre de places effectivement pourvues.

M. LUGBULL : Je profite du fait que vous parliez des concours, Madame la Directrice. Je voulais reparler du calendrier des concours et notamment du concours DH. Vous avez reçu un courrier de notre secrétaire général du CH-FO en date du 4 octobre 2024 vous évoquant de la temporalité des concours. Vous savez que l'INSP — je le dis pour les autres administrateurs — a changé son calendrier et les concours se feront maintenant de façon à ce que la rentrée se fasse en septembre, et non plus en janvier.

Or, nous avons demandé depuis plusieurs années que la rentrée des DH se fasse aussi en septembre. On nous avait opposé à l'époque que compte tenu des calendriers de l'INET et de l'INSP — parce qu'il y a une grosse synergie entre ces trois concours — ce n'était pas possible. Maintenant que l'INSP a changé son calendrier, nous souhaiterions que soit étudiée assez rapidement la possibilité d'avoir des concours qui se déroulent à l'été pour que la rentrée se fasse en septembre. C'est aussi beaucoup plus simple pour une meilleure accessibilité sociale aux formations pour les étudiants notamment boursiers qui ont terminé leur formation à l'été et pour les candidats internes qui doivent concilier avec une organisation familiale, et puis c'est un élément de cohérence académique. Je voulais juste le soulever. Je sais que ce n'est pas facile à organiser, mais c'est une demande que nous reformulons, et nous aimerions avoir une coordination avec vous. Cela ne concerne pas que vous, mais cela concerne principalement l'EHESP pour ma demande. Merci.

Mme RICHARD : Nous sommes en lien avec les collègues du ministère et du CNG sur ce sujet. Il y a d'une part un élément ponctuel à régler pour 2025 qui est une coïncidence de date entre les oraux de l'INSP et les écrits de DH. Il faut régler le problème. De façon plus générale sur la coïncidence des calendriers, nous sommes évidemment prêts à en discuter avec le ministère. Nous sommes très sensibles à savoir quelle est la meilleure solution pour les élèves et c'est ce dont il faut partir.

Pour autant, je fais deux remarques. D'une part, nous avons de très bons résultats sur la Prépa Talents qui sont bien meilleurs, à ma connaissance, que ceux de l'INSP. C'est peut-être pour des raisons qui tiennent aux concours, mais on n'est pas tout à fait sûr qu'il n'y ait pas aussi des raisons qui tiennent au calendrier et nous sommes prudents quant à savoir quel est le calendrier favorable notamment aux étudiants de la Prépa Talents. J'ai eu l'occasion d'en discuter récemment avec le Président de La Cordée. Des concours nettement plus tôt, c'est aussi une Prépa Talents plus courte dans le bon cas, et dans le mauvais cas plus longue, si cela veut dire une probabilité d'être reçu dès la première année, c'est-à-dire à peine six mois après être entré dans la Prépa Talents, plus faible. Il nous semble qu'il faut bien regarder et bien analyser les chiffres et les parcours, notamment des étudiants Prépa Talents, de façon à documenter les éléments favorables à l'équité sociale versus ceux qui ne sont pas favorable à l'équité sociale et être sûr que l'on ne détricote pas quelque chose qui aurait été favorable. C'est le premier élément.

Le deuxième élément est plus contingent, mais en termes de fonctionnement et y compris de confort pour les apprenants, il compte aussi. Aujourd'hui, le décalage de nos deux rentrées est clairement un élément d'optimisation de l'utilisation de nos locaux et donc il faut que nous regardions concrètement comment cela marche, mais nous ne sommes pas tout à fait sûrs que cela marche en rentrant tout le monde, étudiants et élèves fonctionnaires, en septembre.

Enfin, il y aura un élément contingent et que nous réglerons qui est que, si nous faisons cela, il y a un dernier trimestre d'une certaine année où nous aurons trois promotions. Après, l'École est là pour s'adapter à ce qui est bien pour les apprenants en termes de scolarité, et pas l'inverse, donc les questions matérielles ne doivent pas être évacuées de la discussion parce qu'elles se réinviteront par la fenêtre, mais il ne faut pas non plus les mettre en premier élément et il faut que l'on voie comment cela fonctionne le mieux possible pour les élèves.

M. LUGBULL : Je vous remercie, Madame la Directrice. Nous aimerions une concertation sur ces évolutions parce que la divergence de ces calendriers 2025 et à nos yeux un risque particulier.

Mme JOLLIET : Merci, Isabelle. C'est très clair. Il faut en effet étudier les choses et les documenter. Ce n'est pas si facile que cela de changer radicalement les parcours et de modifier à la fois les locaux et les examens.

Mme RICHARD : On sait par exemple qu'en termes de logements, c'est encore plus difficile de se loger à Rennes en arrivant en septembre qu'en arrivant en janvier.

Je passe à la formation continue. Nous avons beaucoup fait évoluer notamment notre catalogue de formations continues et je vous propose une courte démonstration de notre nouveau catalogue en ligne. Je pense que ce sera plus parlant que si je raconte des choses. Florian LEGLATIN, que nous avons recruté à la DDFC pour assurer notamment l'ensemble de la promotion de cette offre, est avec nous et va pouvoir vous commenter sa création.

M. LEGLATIN : Je voulais vous dire que je suis ravi d'être ici pour vous présenter ce nouveau catalogue qui a été repensé en collaboration avec la direction de la communication de l'EHESP. C'est un nouveau format pour l'offre de formation continue. Nous avons interrogé, par une enquête qualitative, différents DRH d'établissements hospitaliers et des responsables de formation continue en ARS pour voir comment ils voyaient le catalogue de l'offre 2025. Aujourd'hui, le papier n'a plus forcément la côte d'un point de vue environnemental et c'est aussi compliqué de naviguer facilement sur le site internet quand on a un catalogue papier pour accéder directement à des liens.

Nous sommes donc partis sur un catalogue interactif qui a quatre objectifs. L'idée est d'avoir une visibilité globale de l'offre de formation continue et d'y associer nos expertises, à la fois la formation continue en lien avec la recherche et en lien également avec les nouvelles plateformes en accès libre comme la plateforme VSS, bientôt la plateforme numérique en santé, la plateforme MILDECA.

L'objectif était aussi d'avoir une ergonomie, une fluidité et un catalogue qui soit intuitif, partageable et téléchargeable pour l'ensemble de notre public afin que cela renforce l'engagement de notre public, afin de les fidéliser et que les responsables de formation continue gardent ce catalogue comme une boîte à outils tout au long de l'année. Je vais pouvoir vous le présenter rapidement.

En quelques chiffres, sur un mois, nous avons eu quelques résultats assez positifs. Nous avons eu 57 000 pages vues du catalogue. Sur notre site internet, c'est 38 % en plus de visibilité par rapport à septembre 2023. Il y a aussi un carton d'invitation qui a été envoyé à 7 000 organismes partenaires, établissements hospitaliers, sanitaires, sociaux et médicosociaux, à l'ensemble des directions et des services. Sur LinkedIn, nous avons eu plus de 7 000 personnes qui ont été touchées.

Pour un premier test, c'est une belle réussite pour le mois de septembre. Ce catalogue est disponible sur la première page du site internet de la formation continue. Il s'adapte à la fois sur ordinateur et par téléphone. Cette première page est considérée comme deux pages sur le téléphone, la page de gauche est sur la page de droite. Nous avons par exemple un petit sommaire avec « découvrir l'EHESP », un édito de la Directrice, quelques chiffres clés sur l'EHESP et la formation continue et ensuite, les dix bonnes raisons de se former à l'EHESP. On a ensuite un sommaire qui référence l'ensemble de nos onze thématiques et un focus sur les plateformes nationales en accès libre.

Si on prend par exemple la thématique santé environnement, nous allons avoir un petit focus sur cette thématique. Quelles sont nos expertises à l'EHESP ? On peut à la fois faire un lien avec les Presses de l'EHESP, avec une presse de juin 2023. On peut aussi avoir un lien avec la recherche, notamment avec Exposome. Quand on clique, il y a ce qu'on appelle un pop-up, une page qui s'ouvre avec le détail concernant le sujet abordé notamment avec des capsules vidéo qui ont été réalisées par la direction de la communication et des liens avec des articles de recherche. Il y a une page qui est dédiée à l'urbanisme favorable à la santé, par exemple, pour de l'information un peu plus spécifique.

Sur le côté droit, on peut voir sur cette thématique que si on souhaite un diplôme d'établissement, on clique sur le diplôme et on voit, en fonction de la typologie de la formation, ce qui est possible. Si par exemple nous cliquons sur le DE santé environnement, nous aurons sur ce pop-up un récapitulatif assez détaillé de la formation avec les compétences visées, le programme et pourquoi pas un retour d'expérience d'un stagiaire en 2022 qui valorise la formation.

On peut également associer des ressources. Cela peut être des Presses de l'EHESP ou un témoignage d'un enseignant, etc., et à chaque fois que l'on clique sur « fiche formation » cela renvoie sur la fiche formation du site internet pour inciter à candidater. Ça, c'est par exemple pour une thématique.

Sur les plateformes, comme je vous le disais, nous avons quatre plateformes en accès libre que nous avons aussi valorisées sur ce catalogue. Pour VSS par exemple, nous avons mis la vidéo qui représente la situation sanitaire exceptionnelle et nous avons essayé de faire un lien avec des formations continues sur cette thématique en lien avec la plateforme.

Nous présentons également la manière de candidater et nous avons fait un focus sur nos expertises, notamment sur tous les outils créés par le CAP pour valoriser la pédagogie, valoriser le fait que nous soyons Qualiopi, et un focus sur les Presses de l'EHESP. Ici, ce sont les nouveautés 2024. Sur chaque formation, nous avons aussi associé des presses qui pouvaient être intéressantes en complément.

Nous avons aussi un focus sur PariSanté Campus et le fait que nous soyons installés cette année dans ce lieu du numérique en santé.

Mme JOLLIET : Merci beaucoup pour cette présentation tout à fait claire. Nous étions déjà rassurés parce que de toute façon nous faisons déjà quasiment le plein en formation continue.

Mme RICHARD : Oui et non. C'est-à-dire que nous avons une activité de formation continue qui est croissante. Nous avons l'occasion d'en parler y compris quand nous parlons de budget. Pour autant, certaines de nos formations ne sont pas toujours pleines et on s'aperçoit aussi que certaines ne sont pas connues. Aussi il nous semblait important d'améliorer un peu les efforts de présentation auprès des apprenants et des prescripteurs, des financeurs de ces formations, du monde professionnel dans son ensemble et d'en profiter pour que ce ne soit pas qu'une présentation de la formation continue de l'École, mais aussi des liens avec les activités recherche, etc., qui peuvent aussi déclencher de l'envie de collaboration sur d'autres choses. Cela permet d'avoir aussi une vitrine un peu plus large des activités de l'établissement.

Mme JOLLIET : Il est toujours intéressant d'avoir une présentation plus moderne et qui donne un côté dynamique à la chose.

Mme LANGOUET-PRIGENT : Quand j'ai levé la main, Isabelle n'était pas encore intervenue donc cela va peut-être être un peu redondant. Je voulais en tout cas vous féliciter parce que c'est très pédagogique et je trouve très pertinent de faire le lien avec les publications des Presses de l'EHESP, parce que cela renforce l'expertise de l'École avec un fond vraiment précieux qui n'est pas toujours connu. Je trouve que c'est une entrée très pertinente. Bravo pour ce travail.

M. SAMSON : Je m'associe à Sophie et Isabelle pour féliciter et remercier les personnes qui sont à l'initiative, à l'origine et qui ont œuvré pour ce travail très moderne et très beau. J'avais une question. Je ne sais pas si cela se traite ou pas sur la formation continue, mais cela fait de toute façon écho à l'introduction et aux actualités de la Directrice tout à l'heure par rapport au MPH ou encore aux liens avec l'ISPED. Y a-t-il une volonté voire un besoin de le traduire en anglais ? C'est toujours très lourd de passer des pages dans les deux langues, mais parfois, cela se justifie tellement qu'on n'a pas le choix.

Mme RICHARD : Aujourd'hui, je ne sais pas si cela aurait un impact important de traduire en anglais un site de présentation de formations qui sont toutes en français. Par contre, il y a probablement à terme, et ce sera le cas sur notre prochain site web qui a été réfléchi d'emblée avec la question du bilinguisme, le sujet de regrouper tout ce qui peut intéresser des non-francophones à l'École depuis le contact possible avec EHESP-International, certaines formations initiales, éventuellement des formations continues et de nos activités recherche.

Je pense donc que plutôt que de réfléchir activité par activité, dans un premier temps nous serons sans doute plutôt amenés à réfléchir à la question de savoir quels sont les éléments qu'il faut que nous valorisons pour un public anglophone. Nous pourrions passer notre site en anglais. Il est vrai que l'augmentation exponentielle de la facilité de traduire du matériel rend tout cela moins coûteux que cela ne l'était il y a dix ans.

M. LE RAT : Merci, Madame la Présidente. Comme Michel et Sophie, je vous dis bravo. C'est super et je pense que tout le travail qu'a fait l'équipe de Remy BATAILLON est à souligner. C'est super important. J'avais une question sur ce que l'on peut faire avec ce type de produit. A priori, il y a une personne qui vient d'être recrutée à l'École pour animer des communautés et on voit bien que ce catalogue, en plus, en bouclant avec les ressources des Presses de l'EHESP, est en train de participer à la dynamique qui permet à l'École de se présenter comme une référence en santé publique. J'avais une question sur l'animation des communautés. Sommes-nous en train d'avancer sur le sujet même si la personne vient juste d'être recrutée ? C'était un premier niveau de question. J'en aurai peut-être une deuxième par la suite.

Mme RICHARD : Est-ce que je te laisse répondre, Remy ?

M. BATAILLON : Cette personne vient d'être recrutée. Nous avons prévu des temps de travail, notamment avec la direction de la recherche. Ce que nous pourrions proposer, Isabelle, c'est un retour au Conseil d'administration une fois que nous aurons précisé les modalités de cette dimension de notre travail autour de la promotion de notre offre, mais aussi l'animation de communautés apprenantes. À ce stade, je vais rester dans des généralités, mais cela pose le contexte de ce travail. Comme Florian l'a indiqué dans sa présentation, nous souhaitons mettre en avant un certain nombre de thématiques qui feront l'objet à la fois d'une page thématique sur notre site — et la refonte du site web devrait permettre d'améliorer l'ergonomie et la lisibilité de ces thématiques — et des plateformes d'e-learning dédiées.

Je donne comme exemple le thème de l'urbanisme favorable à la santé ou encore la gestion de crise, veille et sécurité sanitaire. À partir de ces thématiques qui sont mises en avant et valorisées à la fois sur le site de l'École et sur des plateformes d'e-learning dédiées, le plus souvent portées avec des partenaires académiques, institutionnels ou professionnels, nous organisons un ensemble d'événements, nous mettons gratuitement à disposition un ensemble de ressources pour à la fois répondre aux besoins des professionnels, cadres, dirigeants en santé et, d'une certaine manière, valoriser nos expertises. C'est l'objectif et aujourd'hui, nous regardons concrètement, à partir d'un certain nombre de thématiques, la forme que cela peut prendre. Il y a déjà des collègues à l'École qui s'engagent avec l'appui du centre d'appui à la pédagogie sur la réalisation de podcasts, sur la mise en place de webinaires, sur l'organisation d'universités d'été ou d'universités d'automne par exemple sur le thème médecin-manager. Cela participe donc à la fois à l'animation des communautés apprenantes et à la promotion de l'EHESP et de son offre de formation.

M. LE RAT : Ce que vient de dire Remy me permet de poser ma deuxième question. On voit bien qu'il y a un enjeu à l'avenir, par le fait de rentrer par le biais de thématiques, à aussi faire matcher ce qu'on a en matière d'offre de formations, qu'elles soient initiales ou continues, et l'expertise et la recherche développée par l'École. On voit bien qu'au niveau des différentes thématiques, dans un certain nombre de cas cela matche, pas forcément sur tout, mais on voit bien que, quand des gens viennent consulter les sites, etc., ce qui les intéresse c'est de rentrer par des thèmes et non pas une sorte de découpage en disant « là c'est de la recherche, là c'est de la formation, là c'est de l'expertise, etc. ».

Je sais que Remy a commencé à initier un travail qui est d'essayer de mettre en regard à la fois les thématiques développées en formation continue et ce que nos laboratoires de recherche produisent. Si on réussit à faire cela au bout du bout, c'est génial.

Mme RICHARD : Tu es en train de dévoiler le projet stratégique d'établissement qui est à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration.

Mme JOLLIET : Merci, Monsieur LE RAT. Monsieur TASSO, nous prenons une dernière question pour que nous restions dans le timing.

M. TASSO : J'ai une observation. Je suis allé voir en même temps que vous en faisiez la présentation le portail sur le site. C'est vrai que l'approche par thématique est très fluide et très ergonomique, la navigation est facile. C'est quand même un bel outil. J'aurais quand même plusieurs observations. Je suis allé voir avec curiosité ce qui figure dans l'item « formations d'adaptation et de perfectionnement à l'emploi statutaire » et je vois quand même que les différentes sous-rubriques aboutissent aux pages statutaires des corps concernés. Ceux qui iront voir cette rubrique ne seront donc pas très avancés sur le contenu de formation, mais c'est peut-être amené à évoluer avec l'évolution de la plateforme.

Dans cette rubrique, pour moi, il y a un peu une confusion entre ce qui relève de la formation statutaire à proprement parler et ce qui relève de l'adaptation à l'emploi qui caractérise le droit statutaire, quand on prend un poste, d'accéder à des formations continues pour s'adapter à son emploi. Cela ne se confond pas avec le parcours de formation statutaire. Là, selon les corps, la confusion existe entre l'adaptation à l'emploi et le parcours de formation, notamment quand il y a un accès à un grade supérieur où on n'est pas du tout sûr de la formation d'adaptation à l'emploi, mais bien sûr des cursus prévus par les décrets statutaires. C'est une observation. À mon avis, il y a un peu une confusion là-dessus.

Il y a un autre regret que nous avons souvent exprimé par le passé, qui est que quand on regarde l'approche par thématique, certains domaines d'affectation des agents de l'État qui se retrouvent dans les services de l'État — je pense notamment aux politiques de cohésion sociale et de protection sociale — ne se retrouvent pas de manière évidente dans les thématiques proposées par le catalogue. Je voudrais simplement rappeler qu'il y a encore un pan, bien que minoritaire, affecté sur des politiques de cohésion sociale et des politiques liées à la tutelle sécurité sociale. Je pense notamment aux inspecteurs de l'action sanitaire et sociale. Il serait intéressant que nous trouvions peut-être, dans l'approche par thématique, même si ce n'est pas aujourd'hui la vocation première de l'École et nous le regrettons, un accès direct sur les formations liées aux politiques sociales et de protection sociale.

Mme RICHARD : J'ajoute un point supplémentaire d'information pour vous dire que nous avons résigné un certain nombre de conventions de partenariat. L'École a de nombreuses conventions, à la fois avec le secteur professionnel et avec d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Pour ce qui est du secteur professionnel, nous venons de résigner une convention avec le groupe national des établissements publics sociaux et médicosociaux, le GEPSO, avec un double objectif de co-construction de certains modules de formation, notamment dans les domaines de l'enfance et du handicap, et de collaboration en termes de recherche et éventuellement de recherche-action dans ces domaines-là. Nous avons été très heureux de les accueillir à l'École. Toujours avec le milieu professionnel, nous avons résigné pour cinq ans supplémentaires notre convention avec l'ATIH. C'est une convention sur laquelle reposent de façon très importante nos deux diplômes d'établissement dédiés à l'exploitation des données PMSI et qui permet aussi un accès des équipes pédagogiques et scientifiques de l'EHESP aux plateformes de données de l'ATIH. Cela a été l'occasion de discuter de futurs partenariats recherche, notamment sur l'exploitation des données de l'ATIH par l'équipe RSMS.

Sur un plan plus académique, nous avons eu la signature à Bordeaux il y a une quinzaine de jours de notre convention de partenariat avec l'ISPED. Nous avons déjà parlé du programme Europubhealth+, mais nous avons d'autres collaborations importantes en cours. L'ISPED fait partie du réseau doctoral en santé publique et propose un certain nombre de formations aux doctorants de ce réseau. L'ISPED a aussi travaillé avec l'OMS Europe sur la formation d'un cours intensif pour les futurs leaders de santé publique. Il a été joué, si je puis dire, une première fois à Bordeaux en 2024 et des enseignants de l'École y ont collaboré. En 2025, il est organisé au Portugal et l'ISPED est en discussion sur l'organisation en 2026, et cela se ferait à ce moment-là avec nous. Enfin, nous sommes, avec les collègues de l'ISPED et de VetAgro Sup, à la manœuvre sur la création d'un réseau des acteurs académiques français en santé mondiale. Nous étions ensemble au World Health Summit à Berlin la semaine dernière et c'était quand même l'occasion de constater à quel point la France ne tient pas tout à fait la place qu'elle pourrait tenir en Europe sur ce sujet-là au regard de ses forces académiques. Les Allemands sont organisés de façon un peu plus compacte que nous et il me semble important que l'on arrive à cette organisation. C'est d'ailleurs un des éléments de la stratégie nationale en santé mondiale.

Toujours sur le plan académique et international, nous avons eu l'occasion de retravailler avec nos collègues de l'École nationale de santé publique de Rabat, qui est une structure qui nous ressemble beaucoup, qui est sous double tutelle des deux ministères, qui forme à la fois les administrateurs de la santé marocains et qui délivre des formations académiques. Nous travaillons d'arrache-pied avec eux pour répondre à un appel d'offres de l'AFD Expertise France qui permettrait sans doute de financer le réseau francophone des écoles de santé publique (REFESP) et de le professionnaliser. Il est probable que nous soyons amenés à en reparler.

Enfin, sur le plan de la recherche, je dois vous dire que nous avons accepté avec plaisir la proposition qui nous a été faite par le CNRS d'être tutelle secondaire de la Fédération de recherche sciences sociales et santé numérique qui se crée et qui va, elle aussi, se situer dans PariSanté Campus. Cela nous donne une occasion de participer aux réflexions sur ce champ qui nous paraît intéressant.

Voilà, Madame la Présidente, un peu en accéléré les dernières actualités.

Mme JOLLIET : Merci. Ce sont globalement de très bonnes nouvelles, qui vont dans le bon sens avec des démarches à l'international et qui permettent de valoriser notre activité et de nous imposer. Merci beaucoup.

Si cet épisode d'informations est terminé, je vous propose de passer à la suite. Avant que Madame MATHOULIN-PELISSIER ne nous quitte, je vais vous donner la liste des pouvoirs pour la suite, puisque maintenant nous aurons à voter.

Monsieur DAVID donne pouvoir à Monsieur ANDRÉ. Monsieur JORET donne pouvoir à Monsieur GNONLONFIN. Madame ANATOLE-TOUZET donne pouvoir à Monsieur SUDREAU. Madame RIET donne pouvoir à Monsieur LAMBERT. Madame SCHIBLER donne pouvoir à Monsieur MESURÉ. Madame MARIANI donne pouvoir à Monsieur TASSO et à partir de 10 heures 30, je prendrais le pouvoir de Madame MATHOULIN-PELISSIER.

Je vous propose maintenant de passer au point 3.

3. AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

3.1 Présentation et adoption du budget rectificatif 2024

Mme RICHARD : Merci beaucoup. Comme souvent sur le conseil d'administration d'automne, nous allons vous présenter un budget rectificatif 2020-2024. Je pense que cela va être essentiellement fait par Coraline MARIE et Céline GEHANNIN à la direction des affaires financières, peut-être avec l'aide de Stéphanie. Je dirai un petit mot de synthèse à la fin.

Mme MARIE : J'avais rappelé que le budget rectificatif était nécessaire s'il y avait besoin d'augmenter ou de diminuer les enveloppes de personnels, fonctionnement et investissement, mais aussi en recettes. Nous allons donc voir les grandes variations par rapport au budget initial. Il y a des variations importantes en encaissement et décaissement, et peu sur la partie résultats.

Les grandes variations sont sur les élèves, c'est ce qui explique essentiellement sur le budget rectificatif. Il y a eu plus d'élèves et donc une augmentation des dépenses de personnel. Il y a eu une augmentation importante des recettes encaissées, nous en parlerons après, surtout liée à des avances sur de nouveaux contrats ou l'Europubhealth. Il y a quelques augmentations de dépenses de fonctionnement et des ajustements des dépenses d'investissement

Comme je vous l'avais dit en juin quand nous avons présenté la projection pluriannuelle, j'ai toujours présenté les dépenses et les recettes liées aux élèves « compensés », donc de la fonction publique hospitalière pour les extraire, parce que cela peut engendrer des variations importantes de trésorerie. Cela peut aussi augmenter les masses du budget et cela permet de voir les masses, hors cette partie élèves, qui est entre 25 millions et 26 millions selon les périodes.

Concernant les dépenses liées aux élèves de la fonction publique hospitalière, il y a eu une augmentation, comme je le disais précédemment, d'à peu près 1,5 million d'euros sur les dépenses de personnel, ce qui fait un total de 26,7 millions d'euros, ce qui est plus important que ce qui était prévu au budget initial. On voit donc la courbe en augmentation sur les dernières années.

En ce qui concerne les recettes, vous avez ici les recettes encaissées et c'est là que cela provoque des variations de trésorerie entre les années. Comme nous en avons parlé les fois précédentes, nous nous sommes aperçu qu'en 2020, 2021 et 2022, il y a eu une anomalie parce que nous régularisons sur l'année suivante. Ce n'est pas toujours facile à expliquer. Il y avait les dépenses sur l'année N. En N+1 nous régularisons les dépenses de l'année précédente et nous essayions de faire une prévision de l'année en cours, ce qui a conduit à des anomalies.

Nous avons donc vu avec le ministère que désormais, nous avons les dépenses de l'année N, nous régulariserons en N+1 donc il y aura un décalage chaque année et il n'y aura plus d'estimation de l'année en cours même si c'est en augmentation ou en diminution. Il n'y aura qu'un ajustement l'année suivante. Cela va provoquer des décalages de trésorerie. Comme on y reviendra, la trésorerie de l'établissement le permet sans problème. Cela va éviter des mélanges de prévisions et de réalisations de l'année précédente et de l'année en cours.

Ce que cela provoque cette année, c'est qu'on est à presque 27 millions de dépenses sur les élèves de la fonction publique hospitalière, mais en 2024, nous percevrons à peine 23 millions d'euros et la régularisation sera opérée l'année suivante au regard des dépenses réelles au 31 décembre. Je précise que cela n'a pas du tout d'impact sur le résultat comptable. Ce sont des ajustements en trésorerie. C'est compensé en pluriannuel à l'euro près.

Sur la partie recettes hors élèves de la fonction publique hospitalière, c'est là aussi qu'il y a eu une augmentation importante des recettes encaissées. Comme je le disais tout à l'heure, il y a des décalages sur Europubhealth. Il y a des années où nous touchons 2 millions d'euros et il y a à peu près 1 million d'euros de dépenses chaque année. Il y a le pack formation, les nouvelles conventions, la partie vacation recherche et LERES, avec des avances sur contrat, et divers projets notamment avec la chaire en santé mondiale où il y a deux encaissements la même année. C'est beaucoup une histoire d'encaissements qui vont arriver sur la fin de l'année ainsi que la partie EHESP International qui sera désormais suivie en quasi-régie.

La variation importante que nous avons notée et qui aura un impact sur les résultats, c'est un financement du ministère sur la partie surcoût des indemnités des élèves IASS, qui ont été revalorisées en 2024, avec donc un surcoût que nous avons estimé à peu près à 175 000 euros.

On peut considérer que la masse salariale hors élèves est quasi-stable par rapport à la prévision du budget initial. Nous avons 300 000 euros qui étaient plus ou moins une réserve de sécurité sur la masse salariale globale. À l'inverse, en termes de décaissements, nous avons tardivement reçu des factures liées à la compensation de restauration que nous n'avons payées qu'en 2024. Cela s'équilibre approximativement.

Sur les dépenses de fonctionnement, il y a eu une augmentation qui est essentiellement liée à des décalages de décaissements. Il y a le double loyer du site parisien que nous pensions vraiment pouvoir payer avant la fin de l'année dernière et finalement non. Il y a le fait qu'il y ait les deux sites, à la fois Paris 13 et PariSanté Campus, et aussi le fait qu'on paie un double loyer en décaissement cette année sur le nouveau site parisien. Cela fait un cumul.

Nous avons une régularisation importante sur les déplacements. Il y avait des litiges avec l'UGAP sur les années 2021 et 2022. Cela représente une belle somme. Il y a eu un travail important des collègues pour les régulariser. Il y a un équilibre en recettes et dépenses sur le RCU, qui est le réseau de chaleur urbain. Il y a la quasi-régie sur EHESP International. Ce sont des rentrées et des sorties en recettes et dépenses.

Sur les dépenses d'investissements, on voit la nette différence par rapport aux années précédentes, mais par rapport au budget initial, il y a une légère variation qui est notamment liée au projet Forum. On voit que cette année, les investissements de l'établissement, aussi en crédit de paiement et en autorisations d'engagements, sont très importants au regard des années précédentes.

Qu'est-ce que cela donne ? Nous avons prévu un solde budgétaire — l'écart entre les recettes encaissées et les crédits de paiement — de -9 millions d'euros en budget initial. Au regard de tout ce que je vous ai dit en termes de nouveaux encaissements en fin d'année, qui sont essentiellement des avances, nous allons avoir un solde budgétaire quasiment à zéro.

Nous avons séparé le solde budgétaire élèves et hors élèves. Cela permet de voir que cette année, il y a quand même un décalage important d'à peu près 4,6 millions d'euros entre l'entrée et la sortie sur la partie élèves, mais c'est prévu ainsi, c'est assez normal et cela s'équilibre sur cette partie. C'est pour cela que nous séparerons à chaque fois avec élèves et hors élèves.

Nous passons maintenant sur le reste de l'établissement. En termes de trésorerie, avec tous les encaissements que nous allons avoir en fin d'année, nous aurons une trésorerie encore assez confortable par rapport à celle estimée initialement en sachant qu'une grande partie de cette trésorerie, il faut en être conscient, ce sont des avances que nous allons dépenser et qui sont fléchées en termes d'utilisation.

Concernant les variations patrimoniales, je fais juste un petit rappel pour dire que tout ce qui est lié à l'exercice — par exemple, quand j'évoquais les régularisations sur les dépenses UGAP de 2021 et 2022 — n'a pas d'impact sur l'exercice 2024. Ce sont des dépenses qui auraient dû être faites et le décaissement est fait cette année.

On aboutit donc à un résultat de -1,8 million d'euros. Ce sera plus visible sur le graphique, mais la variation par rapport au budget initial est essentiellement liée à la recette que nous allons avoir sur la compensation des IASS. Nous avons estimé un résultat à -2,1 millions, et nous serons à -1,8 million. C'est cela approximativement. Il y a des petites variations. Cela aide à améliorer un peu le résultat patrimonial.

Sur la capacité d'autofinancement, quand on a un résultat très déficitaire, on a beau avoir une dotation d'amortissement assez conséquente, on a une capacité d'autofinancement proche de zéro.

En termes de fonds de roulement, cela aboutit à un fonds de roulement qui va un peu se tasser, mais pas tant que cela. Pour le Forum, nous avons vu qu'il y avait beaucoup d'engagements en 2024, mais les décaissements auront lieu en grande majorité sur 2025, donc le fonds de roulement sera surtout impacté en 2025.

Mme RICHARD : Merci beaucoup. Je vais faire trois commentaires ou explications complémentaires pour les administrateurs. D'une part, globalement, en termes de résultats et de trajectoire financière pour l'École, les choses n'ont pas varié par rapport à la présentation du budget initial. C'est-à-dire que le résultat patrimonial est significativement négatif. Compte tenu de la situation financière antérieure de l'École, c'est quelque chose qui ne met pas en danger les projets de l'École ni pour cette année, ni pour l'année prochaine et qui pour autant devra bien à un moment être rediscuté avec l'État.

Notre dotation est fixe depuis 2020. Nos charges ne sont pas fixes, ni en énergie, ni en inflation, ni en rémunération et il faudra donc à un moment qu'il y ait une discussion sur ce sujet. Je dirais que dans les grandes lignes, l'analyse de notre situation financière n'a pas changé, et c'est heureux, entre le budget initial et le budget rectificatif.

Après, il y a trois éléments sur lesquels je souhaiterais faire un commentaire. Le premier est pour remercier les collègues de la direction générale des services et notamment la DRH qui ont œuvré à ce que techniquement, les choses puissent se faire. Nous avons obtenu une issue favorable à notre demande que soit discutée la question des indemnités des élèves IASS qui est une dépense qui incombe à l'École et qui n'entre pas dans la mécanique de compensation de la part variable de la dotation. Nous avons obtenu dès cette année un accord sur le surcoût qui était lié à l'augmentation de ces indemnités entre 2024 et 2025. Cela représente 175 000 euros, donc c'est comptablement identique à une situation où notre dotation aurait été augmentée de 175 000 euros, ce qui reste donc quand même une bonne nouvelle pour les finances de l'École. Nous poursuivons la discussion avec la DRH ministérielle et les collègues de la DGS de l'Ecole pour traiter non pas seulement le sujet du surcoût lié à l'augmentation des indemnités des élèves IASS, mais la question du coût et du montant de base de cette indemnité avec un bon espoir de déboucher sur une solution courant 2025. Là aussi, et je dirais que j'aurais tendance à trouver cela plutôt normal, ce sont des dépenses qui n'ont pas de raison particulière d'incomber à l'École, mais comme jusqu'ici nous les assumions et qu'on nous fournit une aide pour le faire, l'honnêteté m'oblige à dire que cela améliore un peu la situation financière de l'École cette année et sans doute un peu plus l'année prochaine.

Je fais deux autres commentaires. Vous avez vu apparaître en recettes et en dépenses des éléments liés à notre activité de notre filiale EHESP-International. Ce sera le cas dorénavant sur l'ensemble des présentations financières et nous ferons peut-être un effort pour le séparer quand cela prendra des proportions plus importantes. Pour cette filiale, nous avons pris la décision d'un fonctionnement dit en quasi-régie, c'est-à-dire un fonctionnement où c'est l'École qui perçoit les subventions ou les contrats et qui en sous-traite la plus grande partie à EHESP-International. Nous n'avions pas d'autre choix que de faire ainsi dans la mesure où notre filiale ne peut fonctionner qu'en quasi-régie, ou alors l'École doit elle-même faire un marché quand elle lui sous-traite des choses. Or, en termes de perception des recettes, un certain nombre de financeurs — et pas des moindres — notamment nos ambassades n'ont pas de process pour passer des marchés et ne peuvent procéder que par le versement de subventions à l'École. Si nous ne prenions pas le choix d'une quasi-régie, nous étions soit dans la situation que je ne me voyais pas assumer où l'EHESP ne pouvait plus répondre à nos propres ambassades soit dans une situation où, pour traiter ces sujets-là, il aurait fallu soit les traiter nous-mêmes sans l'aide de la SASU — et à ce moment-là, pourquoi avoir créé une SASU ? — soit faire nous-mêmes un marché pour les sous-traiter à la SASU. Après avoir pris plusieurs avis juridiques, en avoir largement discuté avec le conseil de surveillance de la SASU, nous avons pris cette décision. Elle a un inconvénient qui est d'alourdir un peu l'ensemble du mécanisme et de conduire à ce que l'activité de la SASU, que nous vous présenterons sans doute à un prochain conseil d'administration et qui est croissante, ce qui est une bonne nouvelle, doive aussi passer par le cheminement du budget de l'École.

Enfin, j'aborde un dernier point notamment pour commenter notre résultat budgétaire quasi équilibré, marginalement négatif. Nous sommes dans une situation à la fois favorable et dangereuse, dans laquelle nos ressources propres croissent parce que nous faisons des choses, et où beaucoup d'entre elles nous sont payées en avance, qu'il s'agisse des contrats recherche qui nous sont payés avant qu'on ne les décaisse, de certains contrats européens ou de certains contrats de formation. Tant que cela croît, ce mécanisme améliore mécaniquement le résultat budgétaire de l'École dans une espèce de course en avant qui évidemment s'arrêterait un peu brutalement si ces recettes cessaient de croître ou décroissaient. C'est bien d'avoir plus de recettes propres, d'avoir plus de projets, que les gens viennent nous chercher, pensent que nous travaillons bien et nous donnent de l'argent pour faire des choses, mais ce petit mécanisme doit rendre vigilant et pas excessivement confiant dans la lecture du résultat budgétaire.

Voilà pour les trois commentaires que je souhaitais vous faire. Avec l'équipe, nous pouvons essayer de répondre à des questions.

Mme JOLLIET : Merci beaucoup, Isabelle, pour ces commentaires. Merci pour la présentation. Je rebondis sur ta dernière remarque. On est toujours content de gagner des ressources propres, et c'est bien. Nous avons l'habitude, notamment en recherche, de répondre à des appels à projets et de trouver de quoi vivre en répondant à des appels à projets, en trouvant l'argent tout seuls, mais je partage tout à fait ton analyse sur une prudence à avoir quant à l'interprétation des finances rattrapées, en quelque sorte, qui peuvent être mises à mal très brusquement si la progression s'arrête. Je crois qu'il faut que les ministères aient bien cela en tête.

Nous allons prendre les demandes de prise de parole.

Mme MENSAH-NYAGAN : Bonjour. Merci pour cette présentation. J'en profite en tant que représentante des élèves fonctionnaires pour intervenir sur une question qui préoccupe les élèves concernant les capacités d'investissement pour renouveler le bâti existant notamment concernant les locaux qui accueillent les élèves fonctionnaires sur le campus. Aujourd'hui, on observe une densification des promotions des élèves fonctionnaires et l'accueil de nouveaux masters sur le site de l'EHESP à Rennes qui réduit de fait les capacités d'accueil des élèves dans ces locaux.

Il faut savoir que la possibilité d'accueil sur place concourt grandement à l'attractivité des formations, qu'elles soient statutaires ou diplômantes. Aujourd'hui, on observe que si la densification de ces promotions se poursuit, cela va entraîner des tensions sur les hébergements qui se prolongeront. Même si on envisage par exemple des entrées en formation décalées comme cela a pu être abordé plus tôt durant le CA, cela ne règlera pas le problème qui concerne la capacité d'accueil des apprenants sur place.

Dans un premier temps, je voulais remercier la direction pour le travail de grande ampleur qui a été effectué pour améliorer la gestion des locations d'hébergements. Dans un second temps, nous voudrions alerter l'État aussi sur les subventions qui pourraient être apportées également pour aider l'École à investir dans le renouvellement de ses immobilisations et de son bâti. Aujourd'hui, nous avons sur site un bâti inoccupé qui pourrait servir d'accueil aux étudiants et aux élèves et qui reste inhabité et non renouvelable faute de fonds suffisants. Par ailleurs, sur le site de Villermé, nous avons aujourd'hui une capacité d'accueil importante pour les élèves, mais qui nécessite des rénovations de grande ampleur voire une réhabilitation complète.

C'est un sujet qui nous préoccupe parce qu'aujourd'hui, l'EHESP figure, parmi les grandes écoles, comme une des rares encore en capacité d'accueillir ses élèves. En termes d'égalité et d'accessibilité, qu'elle soit sociale ou économique à la formation, cela représente beaucoup et il est important pour nous de réitérer ce besoin de pouvoir accueillir sur place les étudiants et les élèves fonctionnaires, qui en reprenant parfois leurs études pour ce qui concerne les élèves issus de parcours internes, ont des frais financiers importants qui ne sont pas couverts dans la totalité aujourd'hui par les indemnités disponibles. Merci beaucoup.

Mme RICHARD : Je n'ai pas d'élément de réponse particulier. Je partage la préoccupation. Nous poursuivons les discussions. Je suis aussi agacée que tout le monde de passer devant la résidence Le Gorgeu tous les jours et de constater que collectivement, nous n'arrivons pas à régler le problème depuis des années. C'est un sujet qui sera à l'ordre du jour du mois de décembre, j'espère avec des propositions pour avancer différemment. Nous sommes dans un jeu de ping-pong juridique avec les uns et les autres qui est extrêmement agaçant.

Mme JOLLIET : Merci. Monsieur ANDRÉ ?

M. ANDRÉ : Merci pour cette présentation comptable et financière toujours très précise et documentée. J'avais une petite question concernant l'immobilier. Le mot forum a été prononcé à plusieurs reprises. Je me fais l'écho d'une certaine interrogation qui court parmi les collègues. Est-ce que les délais prévus pour les travaux sont toujours bien d'actualité ? Nous avons cru comprendre que les travaux pourraient commencer d'ici la fin 2024. Je voulais savoir ce qu'il en était et si nous tenions bien l'agenda par rapport à ce projet qui est relativement attendu compte tenu des tensions que nous avons sur nos capacités d'accueil au sein de l'École.

Mme LASQUELLEC : Concernant le projet Forum, nous sommes actuellement en phase de finalisation de la consultation des marchés de travaux. Nous devrions donc être en phase de préparation de chantiers sur la fin de l'année avec certainement de premières opérations de démolition qui interviendront en janvier 2025. Nous sommes sur un chantier d'environ 14 mois donc nous devrions pouvoir mettre en service en fin de premier trimestre 2026.

M. ANDRÉ : Merci pour la précision. Début 2026, nous devrions avoir une nouvelle structure intéressante sur le plan pédagogique pour l'École.

Mme JOLLIET : Monsieur TASSO a demandé la parole.

M. TASSO : Merci pour la présentation. Je voudrais d'abord apporter mon soutien à ce qui a été exprimé par la représentante des élèves fonctionnaires sur les difficultés que peuvent rencontrer un certain nombre d'élèves, notamment en situation de double résidence pour accéder à un logement compte tenu notamment des indemnités qui ne couvrent pas la totalité des frais, en plus sur une situation de marché du logement assez tendue sur Rennes. C'est compliqué pour eux et il est vrai que nous sommes régulièrement alertés sur des situations sociales complexes. Effectivement, ce sujet est urgent et nous serons attentifs aux informations que vous pourrez nous donner lors du conseil d'administration de décembre.

J'ai plusieurs points par ailleurs. Vous avez évoqué la compensation du surcoût de la revalorisation indemnitaire des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale. C'est plutôt une bonne nouvelle parce que cela restait un sujet un peu en suspens. J'aurais voulu sur ce point avoir une précision. La revalorisation indemnitaire concernait aussi les ingénieurs d'études sanitaires. Je voulais savoir si cela faisait partie de la compensation annoncée par le ministère.

Lors du dernier conseil d'administration, il y avait aussi d'autres points RH qui renvoyaient à la question budgétaire, notamment celui du régime indemnitaire des agents relevant des ministères sociaux à l'École et des contractuels, puisqu'on avait joint les deux, notamment sur la mise en œuvre du RIFSEEP et du CIA. Vous nous aviez indiqué que concernant le CIA, il n'y aurait pas de modification de la politique actuelle sauf à ce que la situation budgétaire de l'École soit à l'équilibre. Nous avons bien entendu cette position. Nous la comprenons bien que nous la désapprouvons dans ses conséquences. Sur le RIFSEEP, vous aviez indiqué que vous alliez étudier la possibilité d'aligner notamment les montants alloués au titre des événements de carrière à ce qui était prévu par la dernière instruction RIFSEEP des ministères sociaux. Je souhaiterais simplement savoir où vous en êtes sur ce point précis.

J'indique que ce budget rectificatif, pour nous, ne répond pas à la totalité des questions que nous avons soulevées lors du dernier conseil d'administration, ce qui m'amènera vraisemblablement à m'abstenir.

Mme RICHARD : J'apporte trois éléments de réponses. Concernant les IES, nous n'en avons pas à l'École cette année donc comme la discussion pour l'instant a porté avec la DRH sur le surcoût 2024 pour les élèves 2024, le sujet n'était pas à l'ordre du jour. Par contre, il le sera pour la discussion globale concernant les indemnités des élèves de la fonction publique d'État à partir de 2025. Concernant les résidences, j'ai déjà répondu tout à l'heure.

Concernant les aspects CIA et RIFSEEP, je n'ai pas changé d'avis sur le CIA. C'est-à-dire que d'une part, je n'ai pas les marges de manœuvre financières pour qu'un montant de CIA important soit versé à tout le monde. Je pense qu'un montant de CIA ridiculement bas versé à tout le monde ne sert à rien et qu'un montant de CIA relativement élevé versé à une partie du personnel sur des bases de mérite, d'engagement ou je ne sais quoi — et il m'a semblé lors de la dernière discussion au CSA que cette position était partagée — a plus d'inconvénients que d'avantages en termes de climat de dialogue social. Nous en restons donc, pour le CIA, à des sommes qui sont faibles et qui reconnaissent des engagements exceptionnels, mesurables et ponctuels, typiquement une équipe dans laquelle il y a eu une absence prolongée et dans laquelle quelqu'un a pallié cette absence prolongée, ou qui a eu une surcharge de travail particulière liée à une transformation. Nous l'avons fait l'année dernière pour l'équipe du CSP, par exemple.

Les questions de RIFSEEP ont été abordées lors du dernier CSA. Nous avons présenté aux membres du CSA l'évaluation financière au fur et à mesure des années à la fois de modification du RIFSEEP pour les fonctionnaires et d'une évolution de la reconnaissance des évolutions de carrière pour les personnels contractuels. J'ai dit au CSA que la situation financière de l'École ne me permettait pas actuellement d'envisager de faire les deux. Cela représente une augmentation de la masse salariale qui progressivement devient de plusieurs centaines de milliers d'euros.

En termes de dialogue social, il me semblait que le premier élément qu'il fallait que l'on mette sur la table était une certaine reconnaissance de l'évolution de carrière pour les collègues contractuels, qui aujourd'hui n'existe pas. C'est potentiellement un frein à la mobilité au sein de l'École et donc aussi délétère pour le fonctionnement interne de l'École et c'est une inégalité entre des collègues qui ont des fonctions très proches, qui me paraît devoir être progressivement résorbée. Cela ne pourra être que progressivement compte tenu de la situation financière de l'École. J'ai donc demandé aux directions DAF et DRH de me faire des propositions de scénarios sur une convergence progressive de la reconnaissance des événements de carrière entre contractuels et titulaires. Est-ce bien cela ? Je me renseigne auprès des gens qui connaissent mieux que moi les éléments techniques du dossier. Nous avons eu cette discussion au CSA, je comprends très bien que les organisations syndicales puissent juger cette réponse non satisfaisante, mais au regard de ma responsabilité sur l'équilibre financier de l'École, je ne peux pas en faire une autre.

M. LE RAT : Je voulais juste appuyer la remarque que vous avez faite, Madame la Présidente, quant à la lecture du budget. C'est-à-dire qu'un peu sous forme de trompe-l'œil, il y a un accroissement des ressources propres du fait qu'un certain nombre d'entre elles vont passer par l'EHESP, ce que nous a expliqué Isabelle RICHARD concernant la SASU. J'aimerais bien avoir la position des ministères par rapport à la lecture. Autre chose, il faut peut-être que nous soyons aussi attentifs au fait que de déporter de l'activité sur le personnel de l'EHESP, cela n'ait pas trop d'incidences sur les charges de travail de certaines personnes.

Mme RICHARD : En commentaire, l'introduction des entrées et sorties de la SASU n'a pas d'effet ni sur le résultat budgétaire ni sur le résultat patrimonial, puisque nous les avons rentrées en entrée et en sortie. En revanche, ce qui a des effets massifs sur le résultat budgétaire, ce sont les 2 millions d'euros qui arrivent pour le programme EPH+. Si nous n'avions pas eu ce financement, nous serions à 2 millions de moins sur le budget, mais c'est de l'argent que nous devons, et puis il y a des contrats recherche, etc.

Pour ce qui est du fonctionnement en quasi-régie de la SASU, il faut une certaine dose de mauvaise foi pour dire que cela simplifie les choses, donc je ne vais pas essayer de vous convaincre de cela. Ceci dit, nous avons mis beaucoup d'énergie avec la Directrice de la SASU à mettre en place des procédures qui soient aussi simples que possible et où finalement, les mêmes documents serviront à l'École de justification vis-à-vis du bailleur, et à la SASU de justification vis-à-vis de l'École dans un système qui s'emboîte. Après, si nous avons pu faire autrement, nous aurions fait autrement.

Mme JOLLIET : Merci pour ce commentaire. S'il n'y a plus de questions, je vous propose de passer au vote sur ce premier point des affaires budgétaires et financières. Nous devons adopter le budget rectificatif 2024. Quelqu'un souhaite-t-il s'abstenir ? Nous avons 3 abstentions. Quelqu'un veut-il voter contre ? Le reste des votes est donc favorable au budget rectificatif 2024.

Le CA approuve le budget rectificatif 2024.

3.2 Politique de déplacements des personnels, intervenants et élèves fonctionnaires (à compter du 01/11/2024)

Mme JOLLIET : Nous passons au deuxième point qui concerne la politique de déplacements, avec des allègements relatifs aux justificatifs des frais de repas.

Mme MARIE : Je vais passer à une slide qui s'applique à la fois sur la politique de déplacements des personnels intervenants et des élèves pour vous expliquer pourquoi nous la faisons voter. Il y a des petites subtilités de variation par rapport à l'année dernière, mais pas tant que cela.

Avant, nous faisions passer l'entièreté de la délibération et de la décision qui était reprise quasiment à l'identique par la Directrice après en interne. J'ai proposé de faire uniquement voter les dérogations au décret qui relèvent du Conseil d'administration parce qu'après, en termes de pratique, dès que nous voulons changer une virgule de la décision, nous sommes obligés de repasser en conseil d'administration vu qu'on vous a fait voter la totalité. C'est pour cela que j'expliquais sur cette slide que tous les éléments que je vais vous présenter sont uniquement les dérogations au décret, et après la décision de la Directrice sur les modalités d'application.

Il faudrait un peu plus de temps, mais ce que j'aimerais faire, c'est arriver en interne à un vrai guide d'utilisation du déplacement. La décision donne beaucoup de détails, mais elle est complexe à lire. À la fois sur les élèves et sur les personnels et intervenants, on parle de notions d'unité urbaine que j'ai rappelées dans la délibération, dans les dérogations.

Dans les dérogations au décret, il y a la notion d'unité urbaine et il est précisé « communes et communes limitrophes qui ont des réseaux de transport urbain ». C'est une rédaction qui date de 2006 et qui n'a pas vraiment été revue, qui est quasiment inapplicable puisque des réseaux de transport urbain, cela peut aller très loin et c'est donc un peu compliqué à appliquer.

Nous appliquions déjà avant, sur les décisions précédentes depuis plusieurs années, la notion d'unité urbaine. Je le refais donc voter et ce sera à la fois dans les deux décisions, la politique élèves et la politique personnels et intervenants.

Un autre élément de dérogation au décret est la suivante. Pour la partie élèves, on applique les taux de remboursement d'hébergement et quand il y a un déplacement spécifique, notamment quand ce sont des indemnités à l'étranger ou en outre-mer, et nous pouvons déroger et autoriser la Directrice dans sa décision à aller jusqu'à 200 % du taux fixé. En général on n'en a pas besoin, mais il peut arriver d'avoir besoin de rembourser des taux plus élevés. C'est pour cela que c'est prévu dans la dérogation. Ce sont des éléments qui étaient déjà dans la décision antérieure.

Pour les élèves, il y a une subtilité. Quand il y a des stages à l'étranger ou en outre-mer, il y a des forfaits qui sont attribués pour la distance entre Paris et l'aéroport international le plus proche. Je vous présente ce qui était prévu, avec une majoration spécifique pour les États-Unis pour couvrir le maximum de frais.

C'était les deux dérogations pour les élèves.

Pour les personnels intervenants, il y a d'autres subtilités puisqu'il y a une dérogation au seuil dans l'arrêté d'application pour quand il y a un recours au marché avec la possibilité d'avoir un forfait un peu plus élevé en sachant que ce que l'on va voir après, c'est que parfois même ces forfaits ne suffisent pas pour trouver des logements.

Un peu comme je l'expliquais précédemment, nous prévoyons aussi la possibilité pour le Conseil d'administration d'autoriser la direction à majorer jusqu'à 200 % du taux de l'arrêté en vigueur du 3 juillet 2006 parce qu'il arrive parfois que sur Paris cela devienne très compliqué, ainsi qu'en outre-mer, où il y a des endroits où c'est compliqué.

Pour les missionnés en situation de handicap, l'arrêté prévoit 150 euros comme forfait et nous avons prévu 160 euros s'ils restent dans le cadre du marché de l'établissement.

Pour réexpliquer, la slide d'avant, c'était dans le cadre du marché avec la possibilité de déroger et de réserver des billets jusqu'à 200 % du taux fixé par l'arrêté. Hors marché, nous prévoyons aussi cette possibilité. En général, nous préférons que les gens passent par le marché pour commander leurs nuitées, mais notamment pour des intervenants extérieurs qui préfèrent réserver directement leurs hébergements, il faut prévoir la possibilité, selon les cas, de rembourser un peu plus. Cela peut arriver, mais cela reste exceptionnel.

Il y a une petite subtilité sur les séjours longue durée. Cela n'existait pas dans l'ancienne décision et le décret prévoit la possibilité au Conseil d'administration de ne pas appliquer l'entière des indemnités de mission quand le séjour est supérieur à — et là, nous avons échangé avec la recherche — trente jours consécutifs. L'objectif était d'autoriser la Directrice à faire une décision spécifique pour déterminer un abattement.

Par exemple, on a un contrat de recherche où un ingénieur va aller passer trois mois en Espagne. Si on avait remboursé au taux du per diem, ce serait énorme et la durée permet qu'il prenne un logement avec un loyer et que ce soit beaucoup moins élevé. C'est donc aussi pour une bonne gestion des deniers publics et au cas par cas parce que souvent, c'est surtout sur des contrats où nous avons des financements. On ne peut donc pas dépasser les financements.

La dernière chose qui arrive de temps en temps, mais de moins en moins, c'est lorsqu'un personnel va, dans le cadre d'un stage ou d'une formation, dans une structure administrative. L'indemnité est remboursée aux frais réels et réduite jusqu'à 70 % du forfait. Cela reste assez anecdotique, mais nous l'avons laissé.

Voilà pour cette partie dont vous avez eu la note et la délibération qui est un peu plus hachée que ce qui était fourni avant, mais derrière, il y a une décision complète avec des modalités d'application pour savoir si telle personne peut prendre un billet en première classe ou en seconde classe, dans quel cadre, avec la question du véhicule personnel, etc. Il y a beaucoup de détails et comme je le disais, l'objectif est d'aboutir à un guide à la fois pour ce à quoi ont droit en termes de prise en charge les élèves et les personnels et intervenants.

Mme JOLLIET : Merci pour ces éléments, Madame MARIE.

Mme RICHARD : Nous essayons, dans toute cette politique de déplacements, de concilier quatre éléments. Premièrement, il s'agit de réduire autant que faire se peut les déplacements pour des raisons qui ne sont pas seulement des raisons comptables, mais aussi des raisons carbone en préservant la qualité des formations à l'École qui reposent aussi sur l'existence d'un certain nombre d'intervenants extérieurs et la qualité de l'activité de recherche des collègues qui repose aussi sur le fait qu'ils puissent se déplacer. En ce qui concerne le montant des dépenses, la nature des hôtels, etc., il s'agit de tenir un équilibre entre le bon usage des deniers publics et l'équilibre financier pour l'École et le fait qu'à un moment, il faut aussi que les collègues soient logés de façon correcte à un endroit acceptable et que sur certaines villes, notamment Paris, il devient de plus en plus compliqué de le faire au sein des tarifs prévus.

M. TASSO : Je comprends que pour l'essentiel, ce sont des mesures dérogatoires qui sont favorables aux intervenants, aux personnels et aux élèves, puisqu'il s'agit de déroger plutôt pour ajuster à la réalité des frais engagés, mais vous avez quand même évoqué à la fin des situations dérogatoires où il est possible d'effectuer un abattement. Je m'interrogeais sur la possibilité légalement de prévoir un régime dans la politique indemnitaire qui soit plus défavorable que ce que prévoit la réalité.

Mme MARIE : C'est le cas. Je n'ai pas pris le décret sous les yeux.

Mme RICHARD : C'est dans les éléments de dérogation prévus par l'arrêté.

Mme MARIE : L'article 7.1 du décret de 2006 prévoit la possibilité d'abattement quand c'est un séjour long, uniquement dans ce cas. Même en général les gens qui y vont disent « on ne va pas me rembourser des sommes aussi dingues quand je pars trois mois à l'étranger ». Là, c'est donc la possibilité, au-delà de trente jours consécutifs, au cas par cas, de prévoir un abattement. Cela peut ne pas l'être, et cela peut l'être.

Là, nous avons le cas de la collègue qui part trois mois en Espagne où nous allons prendre en charge son loyer et des forfaits par jour, mais qui seront vus en fonction du financement que nous avons et en fonction de ce dont la personne a besoin. L'objectif n'est pas que ce soit défavorable, mais qu'il ne s'enrichisse pas non plus à tort. C'est l'idée.

M. TASSO : Merci.

Mme JOLLIET : Merci beaucoup. Je vous propose de voter ce point. Quelqu'un souhaite-t-il s'abstenir ? Quelqu'un vote-t-il contre ? Nous avons 3 votes contre et aucune abstention. Le reste des votes est positif.

M. MESURÉ : Je suis désolé, Madame la Présidente, j'ai été coupé et je n'ai pas pu voter la première partie du budget rectificatif. Si c'est le moment de le faire, je voudrais m'exprimer sur les deux votes. Je vais être rapide. Compte tenu des commentaires qui ont été faits au procès-verbal du dernier conseil, en particulier de la FHF et de la Directrice, il est évident qu'en cohérence, il n'est pas possible que nous fassions autre chose qu'une abstention. Compte tenu de la qualité de la présentation, je ne vais pas taxer l'École et rendre les choses trop difficiles, mais je voudrais quand même attirer l'attention sur la conclusion de Madame RICHARD qui disait « notre inquiétude est que nous sommes un établissement unique en son genre et en son montage. Nous sommes un établissement d'enseignement supérieur, mais l'essentiel de notre argent nous vient du ministère de la Santé via de l'argent qui est celui de la sécurité sociale, etc. ». Au moment où les déficits de la sécurité sociale sont abyssaux et compte tenu de notre opposition qui n'a servi à rien, puisque nous avons été mis devant le fait accompli et que nous n'avons eu aucun débat au Conseil d'administration lorsqu'on nous a imposé la tutelle de la sécurité sociale, et au moment où ce déficit abyssal ne cesse de croître, il est évident que le gouvernement va compléter sa présentation budgétaire par une recherche systématique de réformes structurelles. La meilleure façon d'alléger le déficit de la sécurité sociale est de le décharger de cette mission pour laquelle Pierre Laroque, aussi bien comme conseiller d'État que comme responsable de la création et ensuite président de la sécurité sociale, doit se retourner dans sa tombe quand il voit que l'on a mis un établissement d'enseignement supérieur dans les missions de la sécurité sociale.

Pour toutes ces raisons et en toute logique, je m'abstiendrai sur les deux votes précédents et sur ce vote actuel. Voilà ce que je voulais vous dire.

Mme JOLLIET : Vous portez une procuration. Est-ce une abstention également pour la procuration portée ?

M. MESURÉ : Compte tenu des déclarations de Madame SCHIBLER, de Monsieur ROQUES et de Madame RICHARD, c'est cohérent. Ce sera sur les deux votes, bien entendu.

M. COAT : Le budget rectificatif est voté à 28 voix pour et 5 abstentions. Pour la politique de déplacements, nous sommes à 2 abstentions, 3 voix contre et 28 voix favorables.

Mme JOLLIET : Merci, Monsieur MESURÉ.

Le CA approuve la politique de déplacements des personnels, intervenants et élèves fonctionnaires (à compter du 01/11/2024).

3.3 Dédommagement des participants de la société civile à la recherche (bons cadeaux)

Mme JOLLIET : Nous passons au point suivant.

Mme MARIE : Il s'agit du dédommagement des participants de la société civile à la recherche que l'on va appeler les bons cadeaux. Suite à une demande notamment de différents collègues en recherche, il est rappelé ici qu'on mobilise certains personnels de la société civile pour intervenir sur des recherches spécifiques, et des personnes qui sont souvent dans des secteurs où elles ne veulent pas être rémunérées pour autant. On a besoin de les dédommager puisqu'elles interviennent aussi ponctuellement.

Nous voulions donc avoir la possibilité que le Conseil d'administration autorise le principe de fournir des bons cadeaux à ces personnes qui interviennent. L'objectif, et c'est pour cela que nous vous avons envoyé une note jointe, est de sécuriser énormément le processus de gestion puisque cela reste des valeurs faciales. Nous avons donc prévu, dans une note à valider par la Directrice, des modalités de commandes, de stockage et de remise aux participants avec un maximum annuel par participant qui sera déterminé. Pour l'instant, c'est 400 euros à l'année au maximum.

Mme RICHARD : C'est une situation qui n'est pas strictement propre à l'École. D'autres établissements ont le même type de réflexion, pas forcément tous avec la même réponse. Je vous donne un exemple concret pour que les choses soient plus parlantes pour le Conseil. Nous avons un certain nombre de recherches participatives engagées par des collègues dans le champ de la santé mentale, sur la coconstruction de politiques de santé mentale. Les personnes expertes qui les aident à co-construire, qui sont des personnes concernées, ne sont en général pas dans une situation dans laquelle on peut leur faire un contrat de vacation, outre le fait que ce ne soit pas forcément un enseignement, parce qu'elles n'ont pas elles-mêmes un emploi ou un niveau de revenus qui le permet. Elles ne sont objectivement pas tout à fait dans la même situation que des conférenciers recherche même si peut-être, pour certaines de ces activités, on pourrait dans un second temps passer par des prestations de conférence-recherche.

Pour autant, c'est un peu difficile qu'ils interviennent à l'École alors que c'est souvent des personnes elles-mêmes relativement précaires, qui ont fait l'effort de se déplacer, qui vont passer un certain temps à l'École sans qu'il ne puisse y avoir aucun dédommagement. Cette pratique existait déjà et il nous semble important de la sécuriser, de la rendre publique et de la limiter.

Mme JOLLIET : C'est très clair. On comprend bien que ce n'est pas un problème de financement, mais juste d'adapter une règle permettant de le faire.

Mme RICHARD : En termes de dépenses, ce sont des montants ridicules.

M. ANDRÉ : Merci pour ces précisions. Je voulais savoir si cette disposition incluait ou non les personnes que nous pouvons éventuellement faire intervenir dans le cadre d'actions de formation. Il nous arrive parfois de solliciter telle ou telle personne pour apporter un témoignage, mais alors on peut s'adresser à des gens qui sont au chômage ou en situation de handicap, qui n'ont pas d'employeur principal et que l'on ne peut pas toujours rémunérer. Je voulais savoir si ces bons cadeaux pouvaient aussi servir pour ce genre de prestations.

Mme RICHARD : Non, ce n'est pas un moyen de détourner les obligations que nous avons sur les conditions que doivent remplir les vacataires d'enseignement, conditions qui sont problématiques, y compris parfois pour avoir l'expertise de certaines personnes, mais la réponse est non.

M. ANDRÉ : Cela veut dire qu'il n'y a pas de solution si l'on souhaite, dans une formation, avoir un témoignage d'une personne extérieure.

Mme RICHARD : Non. C'est un sujet sur lequel il va falloir qu'il y ait une réflexion globale parce que les difficultés qu'on a sont aujourd'hui perpendiculaires avec l'objectif de faire intervenir des personnes expertes dans les formations en santé, et pas seulement les nôtres. Je sais que les facs de médecine ont exactement le même problème. Les personnes concernées en santé, les patients partenaires, personnes expertes, etc., très fréquemment, du fait de leur situation de santé, ne remplissent pas les conditions pour que l'on puisse les embaucher comme vacataires d'enseignement.

Mme JOLLIET : Monsieur LE RAT, vous aviez une question.

M. LE RAT : Ce n'est pas une question. C'est plus une remarque. On se rend bien compte que tout le développement de ce que l'on appelle les démarches « science avec et pour la société » prennent de l'ampleur. De mon point de vue, il faut que nous portions cette réflexion au niveau de l'Établissement public expérimental, et c'est tout à l'honneur de l'École d'avoir déjà commencé à mettre en place ce système de sécurisation en mettant en place ce système de bons cadeaux, mais on voit bien que pour embarquer la société civile et le tiers secteur de la recherche dans toutes les démarches de co-construction, il faut que nous allions beaucoup plus loin en termes de réflexion. C'est sûr que pour le coup, le champ de la santé publique a potentiellement une longueur d'avance avec la façon que nous avons d'embarquer les patients experts et les patients partenaires dans les démarches de co-construction, mais on voit bien que rapidement on se heurte à des problématiques qui ont été rappelées. On peut faire intervenir des personnes qui bénéficient d'une allocation d'adulte handicapé, mais si on veut les faire intervenir et qu'on les rémunère, cela peut avoir un impact sur leurs allocations, etc. C'est un vrai sujet de fond.

Mme RICHARD : Je veux préciser encore une fois que la précision que nous vous faisons est une proposition pour les activités de recherche. Ce n'est pas un contournement des règles concernant le paiement des vacataires d'enseignement, qui pose d'autres difficultés, mais les règles sont les règles. Dans une évolution des règles concernant les vacataires d'enseignement qui, je pense, sera nécessaire à un moment donné, il me semble qu'il faut encore distinguer deux choses. L'une, vraiment problématique, est l'impossibilité que nous avons de faire un contrat de vacataire à quelqu'un qui ne remplit pas un certain nombre de conditions, notamment de ressources pour qu'on puisse lui faire un vrai contrat. C'est une face du problème et il me semble qu'il faudra qu'il y ait des évolutions pour qu'elle puisse être réglée. Une autre question est le fait que tout revenu impacte les règles d'obtention d'un certain nombre de minima sociaux. Je pense qu'il faut qu'on distingue les deux questions, sinon, on va plomber toute possibilité de résoudre la première en évoquant la seconde. Cela ne nous appartient pas.

Mme JOLLIET : Je suis tout à fait d'accord avec cette analyse. Je vous propose de voter sur ce point.

Mme LAMBERT : Je représente ici France Assos Santé, et par définition les patients partenaires. Nous sommes ouverts à discuter avec vous de solutions aux difficultés qui viennent d'être évoquées, parce que bien sûr que l'importance de la présence de patients ressources et de patients personnels est essentielle. Nous pouvons peut-être trouver ensemble des solutions.

Mme RICHARD : Je prends le point et je vous proposerai un rendez-vous.

Mme JOLLIET : Merci, Madame la Directrice. Revenons à notre vote. Quelqu'un souhaite-t-il s'abstenir ? Quelqu'un vote-t-il contre ?

Le CA approuve à l'unanimité le dédommagement des participants de la société civile à la recherche (bons cadeaux).

3.4 Tarifs d'hôtellerie 2025

Mme JOLLIET : Nous finissons les affaires budgétaires par les tarifs d'hôtellerie. Je crois que c'est Stéphanie LASQUELLEC qui les présente.

Mme LASQUELLEC : Tout à fait. Il s'agit aujourd'hui de vous présenter les impacts que va avoir la mise en place d'un nouvel outil pour faciliter la vie de nos apprenants et la nôtre dans la gestion de la réservation concernant nos hébergements.

Je vous rappelle qu'aujourd'hui nous avons deux résidences sur site. Nous vous proposons aujourd'hui six types d'hébergements. Jusque-là, nous avons plusieurs statuts tarifaires et par ailleurs un type de facturation à la nuitée, à la semaine et par mois. Tout cela mélangé faisait effectivement un nombre de possibilités assez conséquent. Nous n'aurons pas ces possibilités dans le nouvel outil qui, certes, va nous faciliter la vie, mais qui nous oblige aussi à avoir un peu plus de sobriété dans notre grille tarifaire.

La proposition qui vous est faite aujourd'hui est de partir d'une part sur un tarif unique. Le nouveau logiciel de réservation en ligne va permettre à chaque apprenant de faire sa demande, de conserver une trace de la demande d'hébergement qu'il a pu réaliser. Il va pouvoir aussi prioriser au travers de sa demande les types d'hébergement souhaité.

La tarification, j'en ai parlé, sera beaucoup plus simple avec un tarif unique quelles que soient les personnes hébergées. Il y aura une tarification qui sera aussi beaucoup plus claire et beaucoup plus lisible.

Il y a aura la possibilité de paiement en ligne. Ce paiement se fera toujours à terme échu, c'est-à-dire une fois l'hébergement réalisé. Il y aura aussi la possibilité de retrouver dans son espace toute la partie facturation et quittances.

En termes de politique tarifaire, vous voyez aujourd'hui notre grille qui vous est présentée avec une tarification distincte pour les séjours de 1 à 4 nuits, un tarif de 5 à 30 nuitées et, lorsqu'on est sur une occupation plus longue, également un tarif mensuel.

Nous avons essayé de retrouver peu ou prou la tarification qui avait été votée en juillet dernier. Nous avons essayé de vous donner un visuel de ce que cette nouvelle grille peut donner, mais nous l'avons uniquement fait sur un tarif mensuel. C'est le tableau qui est à droite où l'on voit que l'évolution entre la tarification actuelle et la tarification proposée est très faible. Elle est d'autant plus faible que notre durée moyenne d'occupation d'hébergement aujourd'hui est autour de 13 nuitées et non pas 30. Cette simulation ne correspond donc pas réellement à ce qui est vécu par nos apprenants.

Il n'y a aucune volonté d'augmenter les tarifs au travers de cette nouvelle proposition. Il s'agit juste de simplifier cette politique tarifaire et de faire en sorte d'avoir plus de transparence sur les tarifs et de faciliter, avec le nouvel outil qui sera proposé, la réservation pour nous apprenants.

Mme JOLLIET : Merci beaucoup. C'est tout à fait clair.

Mme MENSAH-NYAGAN : Pour être dans la continuité, même si c'est un impact faible, le fait de simplifier les prix tend quand même vers une augmentation des tarifs de l'hébergement à laquelle nous nous opposons de principe puisqu'en attendant, la qualité de l'hébergement offerte aux élèves sur le campus ne nous convient pas assez. De principe, nous voterons donc contre cette proposition.

Mme JOLLIET : Merci pour cette explication de vote. Quelqu'un souhaite-t-il s'abstenir ? Il n'y a pas d'abstention. Qui souhaite voter contre ? Nous avons 4 voix contre.

M. GHANEM : De mon côté aussi, je crois que c'est un sujet que nous avons abordé au dernier CA et dans la continuité et par souci de cohérence, je fais le même vote que précédemment. Les tarifs n'ont pas augmenté depuis un moment, mais en même temps, pour les élèves c'est une évolution significative.

Le CA approuve les tarifs d'hôtellerie 2025.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Accueil des professeurs internationaux :

4.1.1 Maîtres de conférences ou professeurs des universités invités : retour sur la première campagne et ajustement de la procédure

Mme JOLLIET : Je vous propose donc, pour que nous avancions afin de ne pas finir trop tard, de passer aux ressources humaines. Le premier point concerne l'accueil des enseignants internationaux avec, pour un premier sous-point, les maîtres de conférences ou les professeurs des universités invités.

Mme GANIVET : Nous vous présentons ce point à deux voix avec Fanny HELLIOT, Directrice des relations internationales. L'objectif ici est de vous présenter un bilan d'un statut que nous avons déployé suite à délibération en 2023 et qui est celui de professeur invité. C'est un statut d'enseignement supérieur qui est bien connu des établissements d'ESR et que nous avons déployé en 2024 à l'École pour poursuivre un double objectif, d'abord celui de renforcer le développement de partenariats internationaux dans le cadre de la politique d'internationalisation de l'École, mais aussi celui de s'inscrire dans le plan d'action HRS4R.

Pour rappel, c'est un statut qui permet l'accueil, pour des durées qui peuvent aller d'un à six mois, de professeurs qui exercent dans des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger.

Je fais un petit bilan de la campagne 2024-2025. Nous avons tout d'abord diffusé l'annonce dans tous nos réseaux, à la fois internes, les départements, laboratoires et auprès de nos différents partenaires internationaux. Cette campagne a aussi été diffusée sur les réseaux sociaux. Cela a donné lieu en fin d'année dernière à trois candidatures, l'une venant de l'IDM et de l'UMR Arènes pour un accueil de six mois à temps plein, une autre demande du département SHS aussi au sein du laboratoire Arènes pour un accueil de six mois à temps plein, et un accueil auprès de l'IDM de l'équipe RSMS pour un mois à temps plein.

Après examen, il a été décidé de retenir la première candidature pour un accueil au sein de l'équipe RSMS et du laboratoire Arènes de six mois à temps plein. Cette candidate est arrivée au 1^{er} septembre de cette année académique pour une durée de six mois. Il a été aussi décidé d'accepter une autre candidature, mais cette fois-ci dans le cadre d'un autre dispositif que je vous présenterai dans une minute puisqu'il s'agissait d'un séjour très court d'un mois.

Au cours de cette première campagne, il est apparu que des ajustements semblaient nécessaires et pertinents. Nous souhaitons donc vous les partager aujourd'hui et vous les soumettre. Il nous a semblé que les rôles de la direction de la recherche et des directeurs d'UMR étaient insuffisamment cadrés. Je vous propose donc de définir plus précisément ces deux rôles. Pour la direction de la recherche, c'est une présence à toutes les instances avec un rôle d'analyse et de présentation des dossiers. Quant aux directeurs d'UMR, nous vous proposons qu'ils soient informés de toutes les candidatures relevant de leur laboratoire et ensuite qu'ils puissent être sollicités pour interclasser les candidatures qui relèveraient de leur UMR.

Par ailleurs, je fais une précision sur l'articulation des instances est également proposée avec la mise en place d'une nouvelle instance d'étude des dossiers préalable qui réunirait la DE, la DR, la DRI et la DRH pour avoir un premier temps de lecture de ces dossiers. Là où il avait été prévu de demander l'avis du Comité FER, nous vous proposons de passer plutôt à une information de ce comité avant recueil de l'avis du CS et du CA en formation restreinte.

Nous proposons également l'ajout de deux critères d'analyse qui nous semblaient importants, qu'on pouvait lire entre les lignes au sein du dossier, mais que nous avons voulu expliciter, à savoir de l'existence de lien préexistant avec l'enseignant-chercheur ou le chercheur qui soutient la candidature et l'existence d'un partenariat institutionnel en cours.

Nous avons explicité un point qui nous a un peu posé problème lors de cette première campagne, qui était que le portage doit se faire par un enseignant-chercheur de l'École avec la possibilité de co-porter la candidature avec un chercheur hébergé INSERM ou CNRS, mais il est nécessaire d'avoir cet ancrage École par le biais d'un enseignant-chercheur de l'École. Voilà pour ces propositions et cette présentation. Merci.

Mme JOLLIET : Merci beaucoup. C'est tout à fait clair. Quelqu'un souhaite-t-il poser des questions ou intervenir ?

Mme RICHARD : J'ajouterai un petit mot pour dire que nous avons rencontré quelques difficultés dans le fonctionnement de la procédure, c'est pour cela que nous l'ajustons, mais globalement, nous sommes extrêmement contents. Cela nous a permis d'une part d'accueillir sur le process tel qu'il était prévu une collègue pour six mois. Cela nous a permis de rattraper une autre candidature pour un mois. Le fait de faire savoir que ce process existait a conduit à ce qu'un troisième collègue, sur des ressources sabbatiques de son université d'origine nous demande si nous étions d'accord pour qu'il vienne travailler avec nous, ce à quoi nous avons évidemment dit oui. Le lancement du process nous a quand même amené trois collègues de plus cette année.

Mme GANIVET : Nous recevons un écho très positif de nos partenaires internationaux lorsque nous pouvons mettre cela dans la balance de la proposition que nous mettons sur la table et qui facilite les opportunités de collaboration entre nous.

Mme JOLLIET : Je suis très sensible aux critères d'analyse que vous avez ajoutés, qui me semblent fondamentaux (les partenariats institutionnels en cours et les liens préexistants avec des enseignants-chercheurs) parce qu'il faut que la mayonnaise prenne vite. C'est important.

Je vous propose de voter, puisqu'il n'y a pas d'intervention apparemment. Quelqu'un souhaite-t-il s'abstenir sur ce sujet ? Il n'y a pas d'abstention. Quelqu'un vote-t-il contre ?

Le CA approuve à l'unanimité l'accueil des professeurs internationaux maîtres de conférences ou professeurs des universités invités : retour sur la première campagne et ajustement de la procédure.

4.1.2 Proposition de dispositif de professeur visiteur en court séjour (inférieur ou égal à un mois)

Mme JOLLIET : Le deuxième point de l'accueil des enseignants internationaux concerne le dispositif de professeur visiteur en court séjour pour une durée inférieure à un mois.

Mme GANIVET : Comme nous le disions à l'instant, l'idée était de compléter ce dispositif d'accueil long séjour par un autre dispositif pour des accueils généralement d'un mois, qui peuvent éventuellement être de deux ou trois semaines, mais nous n'avions pas de dispositif permettant d'accueillir les personnes sur un séjour plus court.

C'est un dispositif différent parce qu'il ne s'agit pas d'un contrat proposé à un enseignant-chercheur étranger, mais d'une allocation forfaitaire qui va lui être octroyée pour compenser les frais liés à ce séjour. Nous l'avons nommé « mobilité dite de court séjour » et pour cela, le budget serait pris sur le budget de la direction des relations internationales correspondant à 13 500 euros par an pour un accueil maximum de 3 personnes.

Nous poursuivons ici le même objectif, mais sur un plus court séjour qui pourra permettre ensuite de poursuivre la collaboration ou de demander autre chose par la suite. C'est quelque chose que nous avons déjà testé par d'autres biais, par des moyens externes, mais nous souhaitons avoir la main pour accueillir davantage de personnes. C'est dans le cadre de ce dispositif que nous avons proposé aux candidats non retenus précédemment sur le long séjour qui souhaitaient venir un mois de se positionner pour 2025.

Les modalités concrètes seraient toujours des enseignants-chercheurs exerçant des fonctions d'enseignement de recherche. Cela peut être des personnes de nationalité française, mais exerçant des fonctions dans un établissement ESR étranger. C'est un accueil de deux à quatre semaines parce qu'une semaine nous paraît un peu courte et il y a d'autres modalités possibles pour cela. Le montant forfaitaire s'élève à 1 000 euros par semaine avec une aide aux frais de voyages de 500 euros. Ce sont des modalités que nous avons établies en faisant un benchmark de ce qui est proposé par d'autres établissements d'enseignement supérieur et d'universités.

La demande que nous ferons à ces personnes recrutées est d'animer au minimum une conférence au cours de leur séjour ou de proposer un cours par semaine dans le cadre de ce court séjour.

En termes de modalités de mise en œuvre, il y aura un nouvel appel à candidatures au mois de décembre, nous allons tout lancer en même temps pour ne pas alourdir les process. Nous allons faire d'une pierre, deux coups. Ce sera le même appel pour le long séjour et le court séjour en précisant évidemment les modalités pour chacun, avec donc l'examen des dossiers fin février, une commission commune DE, DR, DRI et DRH à partir du mois de mars, et fin mars un courrier d'acceptation et la décision d'attribution de défraiement pour une attribution de ces défraiements à partir du début de la mobilité.

Mme RICHARD : Ce sont des dispositifs extrêmement précieux notamment pour préparer des contrats de recherche européens pour lesquels il y a souvent toute une phase préparatoire qui peut se faire à distance, mais au bout d'un moment, pour résulter, il y a besoin de se voir. C'est précieux d'avoir ce type de possibilité.

Mme JOLLIET : Merci beaucoup pour la présentation et le principe qui est effectivement très utile. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Nous allons donc passer au vote sur ce point.

Qui souhaite s'abstenir ? Il n'y a pas d'abstention. Qui vote contre ?

Le CA approuve à l'unanimité la proposition de dispositif de professeur visiteur en court séjour (inférieur ou égal à un mois).

4.2 Charte d'accueil du postdoctorant : bilan de la mise en œuvre et actualisation

Mme JOLLIET : Dans les sujets ressources humaines, nous passons maintenant à la charte d'accueil du postdoctorant.

Mme LE BONNIEC : Dans la continuité de ce que nous avons présenté sur les professeurs invités, nous allons vous présenter ce dispositif du contrat postdoctoral qui est aussi sous forme d'un bilan d'un premier déploiement sur l'année 2023-2024 ainsi qu'une petite actualisation de la charte d'accueil.

Comme précédemment, on se trouve dans le cadre d'une réglementation relativement récente que l'EHESP a mise en œuvre par le biais de délibérations en 2023 et qui ont eu une première mise en œuvre sur cette dernière année universitaire. Il s'agit aussi d'un statut de l'ESR qui s'intègre également dans les objectifs de l'HRS4R.

Pour les postdoctorants, il s'agit d'un statut qui est plus clair et valorisable pour de jeunes chercheurs. C'est aussi une mesure d'attractivité et de visibilité de notre École et de ses laboratoires. Cela permet de recruter un postdoctorant sur un contrat de 1 an à 3 ans, avec une publication obligatoire. C'est évidemment aussi un objectif d'insertion de ces jeunes chercheurs vers des postes pérennes par la suite.

En termes de bilan, sur l'année passée, nous avons diffusé neuf fiches de poste par nos canaux habituels et via Euraxess pour avoir une grande visibilité. Nous avons recruté six postdoctorants sur ce statut dans les départements DS, METIS et SHS. Nous vous avons listé sur le diaporama les projets sur lesquels les postdoctorants ont été recrutés dans chaque département. Il est à noter que nous avons eu deux sorties de ce dispositif de deux personnes qui avaient été recrutées, qui ont fait d'autres choix personnels et qui en sont sorties.

Il y a donc eu six recrutements réalisés. Certains profils ne répondaient pas à nos critères posés dans notre charte du postdoctorant. Nous leur avons proposé dans ce cas un recrutement sous un contrat d'IGR puisqu'ils avaient plus de 3 ans au-delà de la thèse. Ces deux contrats ont été faits pour le département SHS. Nous avons à venir deux recrutements pour le département DS, un contrat de 2 ans et un contrat de 18 mois qui se profilent.

En termes d'actualisation, je dirais qu'il y a un point plus important, celui de la rémunération des heures d'enseignement, qui restait une question en suspens lorsque nous avons voté cette charte du postdoctorant, puisqu'il se posait la question du support pour rémunérer les heures d'enseignement que pouvaient être amenés à réaliser les postdoctorants. Le ministère nous a répondu que nous pouvions rémunérer ces heures d'enseignement sous la forme de vacation dans un autre établissement ou à l'EHESP en cadrant cette réalisation d'heures d'enseignement à hauteur de 64 heures maximum de façon à préserver le temps pour la recherche.

Les autres points d'actualisation de la charte sont un peu plus accessoires puisqu'il s'agit de prendre en compte l'évolution du point d'indice sur les grilles sur lesquelles sont rémunérés les postdoctorants, que nous avons déjà impactés en rémunération depuis le début de l'année.

J'ajoute juste un petit mot pour dire que la fiche de poste a été traduite en version anglaise pour avoir une visibilité encore plus grande au moment du recrutement de ces chercheurs.

Mme JOLLIET : Je vous remercie pour cette présentation. Ces points de réglementation sont assez nouveaux. Ce sont exactement les mêmes qui s'appliquent à Nantes Université donc j'ai tendance à dire que je les valide pleinement. Je suis très satisfaite de voir que l'EHESP est déjà bien attractive, et arriver à neuf candidatures et six recrutements, c'est très bien. Cela montre la dynamique qui se développe sur le site.

Mme HOUZE : Je voulais juste rappeler le vote du CSA, puisqu'il y a eu quatre abstentions et trois votes favorables concernant la charte, puisqu'elle reste tout de même discriminatoire pour les thèses soutenues il y a moins de trois ans et les congés maternité qui sont compris dans les trois ans. C'est ce qui fait que deux personnes en un an se retrouvent sur des statuts d'IGR et non de postdoctorant, donc elles bénéficient de la rémunération de postdoctorant, mais ne seront pas payées sur les cours à l'EHESP. Cela ressemble à des faisant-fonctions sans les avantages.

Mme RICHARD : En écho à cette remarque dans laquelle il y a deux remarques, il y a le fait que le statut de post-doctorant est réservé à des personnes à moins de trois ans de la thèse. Personnellement, cela ne me choque pas qu'il y ait un statut spécifique pour les personnes qui sont à peu de distance de leur doctorat. C'est le principe du post-doctorat même si le délai entre thèse et début de post-doctorat n'est pas forcément le même dans tous les pays du monde et que ce délai de trois ans est plutôt assez bref, conduisant à ce que des personnes pourraient avoir rempli les conditions pour être postdoctorantes dans des universités américaines, mais pas pour la nôtre. C'est une discussion générale qui n'est pas celle sur laquelle nous avons interrogé le ministère.

Par contre, il y a un élément sur lequel je ne peux que partager la position qui a été exprimée par les organisations syndicales qui est qu'il se trouve que cette règle des trois ans post-doctorat ne comprend pas le codicille qu'on attendrait, l'aménageant en cas de congé maternité durant cette période. Il y a plusieurs différences entre un statut de post-doctorant et un statut d'IGR. Il y en a pour lesquelles je ne peux rien, notamment la possibilité de payer des heures de vacation. En revanche, je me suis engagée à ce que sur le plan de la rémunération, quelqu'un que l'on serait amené à embaucher sur un contrat d'IGR, parce qu'il ne remplit pas les conditions d'un post-doctorat pour des raisons de congé maternité alors qu'ils les auraient remplies sinon, perçoive bien la même rémunération que s'il était en post-doctorat. Cependant, je n'ai pas l'outil réglementaire pour lui payer les heures complémentaires d'enseignement. Je pense qu'il serait vraiment important que le ministère réponde là-dessus et qu'il y ait un ajustement de ce texte. Je ne pense pas que ce soit délibéré. C'est sans doute plutôt dans la rédaction que le codicille n'a pas été ajouté et ce n'est pas normal. Je sors peut-être un peu de mon devoir de réserve, mais quand il s'agit de défendre le droit des jeunes femmes à avoir la même carrière que les autres, j'ai tendance à en sortir.

M. LE RAT : En fait, Isabelle RICHARD vient de faire le point par rapport à la question des congés maternité. C'est vrai que les collègues de la DRH se sont rapprochés du MESR, mais n'obtiennent pas de réponse, ce qui est un peu dommage. On voit qu'à l'École, on essaie de trouver des solutions alternatives à notre niveau, mais c'est une question de fond et si nous pouvions avoir a minima une réponse, ce ne serait pas mal.

Mme DUCHÉ : Je veux bien intervenir. En revanche, je n'ai pas la réponse à la question et je dirais des bêtises parce que je ne maîtrise pas les textes à ce niveau-là. Quand vous dites que vous avez demandé au ministère, je suppose que vous avez vu avec la direction générale RH par rapport aux différents statuts et sur la marge de manœuvre par rapport aux différents statuts.

Mme RICHARD : Oui. Nous avons fait remonter le fait que le texte ne le prévoyait pas. Nous n'avons pas eu de réponse sur le sujet. Je pense que la DGRH du MESR ne peut pas nous en faire. Nous ne savons pas si le sujet est en cours de traitement. Pour le traiter, il faut modifier le texte.

Mme DUCHÉ : Je poserai la question.

Mme RICHARD : Je reconnais que je n'ai pas fait le tour — mais je vais peut-être le faire — par l'AFDESRI, par exemple, qui est l'Association des femmes dirigeantes de l'enseignement supérieur pour savoir si le sujet avait été remonté par d'autres et s'il y avait des discussions pour le traiter.

Mme DUCHÉ : En tout cas, je ferai remonter la question. C'est la première fois que c'est mis à l'ordre du jour comme cela. Je ne vais pas m'engager pour d'autres questions sur le sujet parce que je ne pourrais pas vous répondre et je dirais des bêtises, mais je m'engage en revanche à poser la question à mon tour et à revenir vers vous.

Mme RICHARD : Merci beaucoup.

Mme JOLLIET : Merci, Madame. Je vous propose de voter sur la charte actuelle qui vous est proposée. Quelqu'un souhaite-t-il s'abstenir ? Nous avons 3 abstentions. Quelqu'un vote-t-il contre ? Nous n'avons pas de vote contre. Le reste des voix est favorable.

Le CA approuve la charte d'accueil du postdoctorant : bilan de la mise en œuvre et actualisation.

5. FORMATION

5.1 Transformation du certificat IDEA en diplôme d'établissement « IDEA — Formation à l'épidémiologie de terrain »

Mme JOLLIET : Nous changeons de sujet pour passer à la formation sur la dernière partie du Conseil d'administration avec trois sujets de formation à l'ordre du jour. Le premier point concerne la transformation du certificat IDEA en diplôme d'établissement. Il s'agit d'une formation à l'épidémiologie de terrain. Je pense que c'est Monsieur BATAILLON qui présente.

M. BATAILLON : Le certificat IDEA est une formation historique à l'EHESP sur le thème de l'épidémiologie appliquée, l'épidémiologie de terrain. Nous avons des partenaires avec qui nous organisons cette formation, notamment Santé publique France et l'École Pasteur-CNAM et deux autres partenaires qui sont moins investis, mais qui pour autant soutiennent et contribuent à cette formation, qui sont Epiter et le CESPAS avec, comme toujours, un comité pédagogique et scientifique qui ajuste et adapte le programme chaque année.

L'objectif de cette formation, comme son intitulé le laisse entendre, est de former des professionnels à la mise en place d'enquêtes épidémiologiques sur le terrain, ce qui nous conduit à un parcours de formation autour de deux modules, un premier module de cinq jours plutôt sous la forme de cours magistraux au sens de la base, la méthode et les outils et un deuxième module très pratique dont l'objectif est de conduire une enquête de terrain.

L'ensemble de cette formation se déroule sur dix jours et, de manière à harmoniser notre stratégie d'offre de formation continue, notamment en valorisant nos diplômes d'établissement, nous avons décidé de transformer ce certificat en diplôme d'établissement. Concrètement, cela ne change pas grand-chose, c'est toujours le même programme. Il y a les mêmes suivis des apprenants, les mêmes évaluations des compétences, notamment à travers le travail de terrain, mais aussi des tests de connaissances.

Nous proposons donc au Conseil d'administration de valider la transformation de ce certificat en diplôme d'établissement.

Mme JOLLIET : Merci. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Vous nous avez sans doute convaincus. Êtes-vous suffisamment informés pour passer au vote sur ce sujet ou voulez-vous ouvrir une discussion ?

Je vous propose de passer au vote sur cette transformation en diplôme d'établissement. Quelqu'un souhaite-t-il s'abstenir ? Il n'y a pas d'abstention. Quelqu'un souhaite-t-il voter contre ? Il n'y a pas de vote contre. C'est donc un avis favorable à l'unanimité.

Le CA approuve à l'unanimité la transformation du certificat IDEA en diplôme d'établissement « IDEA — Formation à l'épidémiologie de terrain ».

5.2 Modifications de la politique tarifaire de format 2024-2025 (CFA, MPH, DE handicap, diplôme de santé publique)

Mme JOLLIET : Le deuxième point sur les formations concerne les modifications de la politique tarifaire.

M. BATAILLON : Comme chaque année, nous sommes amenés à ajuster, compléter notre politique tarifaire, cette année autour de cinq points. Le premier concerne le tarif du MPH, où concrètement, nous avons pris en compte l'évolution des droits d'inscription différenciés qui sont définis de manière réglementaire, d'où l'évolution dans la structuration du tarif du MPH notamment pour les étudiants non européens.

Le deuxième point concerne l'ajustement de nos tarifs à des cadres qui sont fixés au niveau national. Il concerne l'apprentissage et notamment la prise en charge pour les employeurs privés.

Le troisième point concerne le diplôme d'établissement référent handicap que nous avons mis en stand-by l'année dernière le temps de mettre en œuvre un dispositif de formation à destination de ces référents handicaps à la demande de la DGAFP et en partenariat avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, l'objectif étant, sur la base de cette première formation courte qui a vocation en 2025-2026 à se déployer auprès de l'ensemble des référents handicaps des trois fonctions publiques lors de leur prise de poste, de proposer un parcours de formation diplômant pour les référents handicap qui le souhaitent, et il s'agit donc de revoir la maquette pédagogique et le positionnement de notre DE référent handicap.

C'est un travail qui est en cours. De manière à pouvoir, une fois ce travail réalisé, communiquer sur le DE référent handicap nouvelle version, nous avons proposé d'ajouter le tarif de ce DE pour l'année à venir en y appliquant, comme le tarif des DE précédemment, une hausse de 5 %.

Le quatrième point concerne les auditeurs libres à la formation de médecin inspecteur de santé publique. Un arrêté leur permet, en tant qu'auditeurs libres, d'être diplômés malgré tout d'un diplôme de santé publique et donc la proposition est de garder le tarif qui était appliqué jusqu'à présent à ces auditeurs libres en précisant qu'ils n'ont pas besoin de payer les frais d'inscription supplémentaires pour être diplômés. Nous avons une petite particularité puisqu'a priori, lorsqu'on est auditeur libre d'une formation de l'École, on n'est pas diplômé de cette formation. C'est vrai que ce n'est pas le même diplôme, donc nous avons souhaité clarifier ce point-là dans notre politique tarifaire.

Le dernier point concerne la politique promotionnelle. Nous commençons à avoir des demandes d'étudiants en master dans lesquels nous sommes en partenariat pour suivre un diplôme d'établissement. C'est notamment le cas du diplôme d'établissement science des données de santé. Cet ajout dans la politique promotionnelle va donc nous permettre d'inscrire ces étudiants au DE — qui sont des étudiants en formation initiale — sans leur demander les frais d'inscription prévus en formation continue pour ce DE.

Voilà les cinq points soumis à votre approbation.

Mme JOLLIET : Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote. Qui souhaite s'abstenir ? Nous avons 1 abstention. Qui vote contre ?

Le CA approuve les modifications de la politique tarifaire de format 2024-2025 (CFA, MPH, DE handicap, diplôme de santé publique).

5.3 Actualisation du règlement de scolarité

Mme JOLLIET : Le dernier point de formation concerne l'actualisation du règlement de scolarité. C'est Monsieur LEGUERINEL qui présente ce point.

M. LEGUERINEL : Bonjour à tous. Il s'agit de vous présenter un travail qui a été réalisé sur l'actualisation du règlement de scolarité. Le règlement de scolarité est mis à jour régulièrement, mais cela faisait plusieurs années que nous n'avions pas retravaillé l'ensemble du règlement et de ses annexes.

Un travail a donc été mené avec la direction des affaires juridiques et la direction des études pour rebalayer l'ensemble du règlement de scolarité et l'ensemble de ses annexes et pouvoir ensuite faire un travail de communication et de bonne information sur l'ensemble de nos sites de ces différents documents.

Pour rappel, le règlement de scolarité fixe le cadre des formations offertes à l'EHESP et les modalités d'évaluation des acquis pour les apprenants, avec leurs droits et leurs devoirs.

Nous avons quatre parties dans le règlement de scolarité et des principes généraux qui s'appliquent à l'ensemble des apprenants. Parmi ces quatre parties, il y en a une qui s'adresse aux élèves fonctionnaires, l'autre aux étudiants, la troisième aux stagiaires de la formation continue et la quatrième pour les auditeurs libres.

Nous avons également plusieurs annexes à ce règlement de scolarité qui ont, pour certaines, été mises à jour, notamment la charte des examens dont je vais parler juste après. Il y a donc cinq annexes à ce règlement de scolarité, à savoir la charte des examens, les règles spécifiques liées à la césure pour les étudiants, les règles relatives à la reconnaissance et à la valorisation de l'engagement étudiant, les règles relatives aux stagiaires de la formation continue qui suivent une formation sur mesure, des règles spécifiques liées à l'apprentissage et la procédure de soutenance des thèses.

Concernant ces annexes, nous ferons plutôt un focus sur la charte des examens puisque les autres documents ont été mis à jour, mais ce sont plutôt des évolutions un peu classiques de dates et de mise à jour de texte sans qu'il n'y ait de bouleversement des règles qui concernent ces différentes parties. Après, il y a un travail de mise en forme qui a été fait pour une présentation plus claire vis-à-vis de nos apprenants. Sur la partie règlement de scolarité, je vous ai cité quelques exemples d'évolutions qui ont été mises à jour.

Nous avons évidemment eu des évolutions sur les ressources et les règles numériques qui s'appliquent aux étudiants notamment sur les adresses mail et les différentes plateformes qui ont pu être développées ou qui ont évolué au sein de l'EHESP, notamment par exemple la transformation de l'espace pédagogique réel en un espace campus, des règles de gestion autour des adresses mail qui ont été modifiées notamment sur la durée de conservation de l'adresse mail une fois qu'on est sorti de formation.

Nous avons aussi intégré dans le règlement de scolarité des précisions sur le statut d'étudiant salarié suite à des demandes qui venaient des étudiants. Nous avons donc rappelé l'article 611-11 du Code de l'éducation qui prévoit bien la mise en place de ce statut pour les étudiants qui le demandent et qui permet notamment de prévoir des aménagements pour les étudiants qui auraient une activité professionnelle parallèle à leur formation.

Nous avons également introduit les notions d'individualisation des parcours et d'approche par compétences dans le règlement de scolarité. Nous avons précisé plusieurs notions, notamment celles de formation initiale et de formation continue qui posent souvent de nombreuses questions sur le statut de nos étudiants. Nous avons donc essayé d'être le plus précis possible dans ce règlement de scolarité. Nous avons ajouté des précisions sur la commission de remise tarifaire qui avait fait l'objet de votes aux instances lors des éditions précédentes.

Nous avons également précisé un peu le fonctionnement de la classe Prépa Talents du service public avec les différents statuts d'apprenant puisque là nous pouvons avoir différents statuts au sein de cette classe Prépa Talents, notamment la coexistence et la cohabitation d'étudiants qui peuvent dépendre du système de l'enseignement supérieur et des demandeurs d'emploi qui, pour partie, dépendent par exemple de France Travail. Il y a donc des règles sur la gestion des indemnités, des subventions et des aides qu'ils peuvent avoir qu'il fallait préciser.

Enfin, nous avons une nouvelle dénomination sur les modalités de contrôle des connaissances, qui est un document qui est voté chaque année par les instances et qui permet d'expliquer un peu la manière dont vont être évalués l'ensemble des apprenants. Aujourd'hui, nous avons introduit la notion de compétence, on parle donc plutôt aujourd'hui de M3C, de modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

Voilà les principales évolutions de ce règlement de scolarité qui est amené à évoluer régulièrement. Plutôt que de passer tous les cinq ans — la dernière fois devait être en 2019 ou en 2020 — auprès des instances, nous proposerons plutôt, au gré des évolutions, des demandes des équipes pédagogiques et des évolutions réglementaires, de faire part de ces évolutions un peu plus régulièrement.

C'est particulièrement vrai pour la charte des examens qui, pour le coup, avait besoin d'être retravaillée puisque la précédente version datait de 2011. Nous avons beaucoup travaillé, notamment sur les examens à distance qui n'étaient pas traités dans cette charte des examens et qui, évidemment, se sont beaucoup développés depuis quelques années.

Nous avons donc plusieurs parties dans cette charte des examens. Nous avons toute une partie sur les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, une partie sur l'organisation et le déroulement des examens, sur la fraude et ses conséquences, sur la correction et la diffusion des résultats d'examens et sur les examens à distance.

Dans cette charte des examens, avec la direction des études et l'équipe juridique, nous en avons profité pour donner des précisions sur les arrêtés de composition des jurys, sur les procès-verbaux de jurys pour l'ensemble des formations et des certifications qui sont délivrées à l'École, allant de la formation statutaire au diplôme d'établissement en passant par les formations masters, masters spécialisés et CAFDES.

Nous avons également précisé la partie organisation des examens à distance pour permettre de le prévoir et de l'envisager plus sereinement pour l'ensemble des formations qui souhaitent organiser ces examens à distance, en rappelant que c'est bien une décision du responsable de formation et que c'est bien conformément aux outils et aux process mis en œuvre à l'École.

Nous avons ajouté une précision sur les informations préalables qui doivent être mises à disposition des apprenants lorsqu'il y a des examens à distance, quelques préconisations techniques et de responsabilité quant au matériel utilisé puisqu'on peut avoir, lors de certains examens, des complications techniques et il fallait donc que ce soit un peu plus précisé.

Nous avons également apporté des précisions sur le contrôle d'identité, sur l'enregistrement des sessions, puisqu'on peut avoir quelques problèmes, et nous en avons eu notamment lors de certaines sessions d'examens du CAFDES pour les soutenances de mémoire durant lesquelles certaines personnes enregistraient les sessions, ou bien des personnes dans les salles qui enregistraient les sessions de soutenance alors que ce n'était pas autorisé.

Nous avons précisé tout cela dans l'ensemble de ce document. La version de 2011 est donc remplacée par la version de 2024 et, de la même manière que pour l'ensemble du règlement de scolarité, il faudra continuer à travailler avec les équipes pédagogiques de l'ensemble des différentes formations pour faire évoluer cette charte des examens et, de manière générale, l'ensemble de ces documents pour coller le plus possible aux préoccupations de terrain et respecter les réglementations qui évoluent.

Mme JOLLIET : Merci, Monsieur LEGUERINEL.

Mme RICHARD : Je tiens à adresser mes remerciements à l'ensemble de l'équipe qui a travaillé sur ce document. Il était absolument nécessaire d'actualiser ce document qui avait pris quelques rides à certains endroits. Je ne sais pas si cela a l'air de rien ou non, mais en tout cas c'est un gros travail précis de définition des règles pour que les choses soient claires vis-à-vis de tout le monde et pour avoir le moins de difficultés possibles devant d'éventuels recours.

Mme JOLLIET : Je pense que nous mesurons tous la quantité de travail. En tout cas, je reprends mon ancienne casquette de doyen pour dire que je vois très bien le travail réalisé, la complexité et le caractère un peu ardu de reprendre ligne à ligne. Je me joins aux remerciements de la Directrice pour toutes les équipes qui ont participé à ce travail.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer avant que nous ne votions ? Y a-t-il des abstentions ? Quelqu'un souhaite-t-il voter contre ?

Le CA approuve à l'unanimité l'actualisation du règlement de scolarité.

6. QUESTIONS DIVERSES

Mme JOLLIET : Nous avons terminé ce conseil un peu en avance sur notre planning. Il y a bien sûr les questions diverses. Vous pouvez vous exprimer si vous le souhaitez.

M. LUGBULL : J'ai une toute petite question pour Madame RICHARD. Est-il envisagé ou possible que les directeurs de filières participent — sans voix délibérative bien sûr — au Conseil d'administration ?

Mme RICHARD : Cela introduirait une distinction entre les directeurs de filières, les autres responsables de formation, etc., qui ne me semble pas forcément souhaitable dans l'École. Nous sommes néanmoins vigilants à ce que chacun présente les thématiques qui lui sont propres. Madame WAHEO, responsable de la filière DH, s'est exprimé par exemple au dernier conseil des formations. Je pense que ce serait potentiellement mal compris par d'autres personnels de l'École que certains soient systématiquement invités au Conseil d'administration et d'autre pas.

M. COAT : Si je peux compléter, l'ensemble des membres du comité de direction de l'École, c'est-à-dire notamment les directeurs de départements, sont conviés au Conseil d'administration. Les responsables de formation au sein des départements sont donc représentés par cet intermédiaire.

M. LUGBULL : D'accord, merci.

Mme RICHARD : Je peux vous dire un petit mot d'un élément que je n'ai pas cité en actualités et que nous avons traité. Peut-être que cela vous est arrivé par d'autres voix. L'École a été victime d'une cyberattaque il y a trois semaines à peu près, avec en fait une démarche de phishing auprès de quelques adresses. On parle d'un grand nombre d'adresses et évidemment, certains collègues en ont été victimes. Le seul inconvénient que nous en avons eu est un dérobement des coordonnées du carnet d'adresses des collègues qui ont été « péchés ». Nous avons fait les déclarations correspondantes à la CNIL. Nous avons mis en place la veille qui nous a permis de constater qu'il n'y avait pas d'autres mouvements suspects sur les fichiers des drives des personnes en question.

Tout malheur étant bon à quelque chose, cela nous a aussi permis — il se trouve que nous venions d'engager le process, mais cela lui a donné un petit coup d'accélérateur — d'insister sur la formation de chacun à la vigilance nécessaire et de constater qu'il y avait encore des efforts de formation à faire, puisque nous avons demandé expressément et de façon insistante aux collègues de changer immédiatement leur mot de passe et cela nous a permis de constater qu'un nombre significatif d'entre eux n'étaient toujours pas autonomes pour changer leur mot de passe alors que ce n'est a priori pas très compliqué. Nous voulions tenir les administrateurs au courant. Il n'y a pas de conséquence grave, mais un petit rappel à la vigilance de chacune et chacun.

La prochaine séance du CA sera organisée à PariSanté Campus le 12 décembre. Nous ne voulions pas que vous puissiez terminer votre mandat et croire qu'on vous parlait de PariSanté Campus mais que c'était peut-être un endroit qui n'existait pas, ou que l'École n'y avait jamais eu de locaux. Il nous paraissait important que vous puissiez vérifier de visu que c'est vraiment vrai. Je remercie par avance l'équipe qui est en train de s'occuper de l'organisation parce que ce n'est pas par hasard que nous avons décidé de ne plus organiser de conseils d'administration à Paris. C'est une petite complexité et les organiser à PariSanté Campus a aussi une petite complexité, mais cela vous permettra quand même d'entrer dans ce très beau bâtiment une fois dans votre mandat.

Mme JOLLIET : Nous nous en réjouissons d'avance. Nous y pensons très fort. Je pense qu'il est temps de nous séparer. Je vous remercie beaucoup toutes et tous pour votre participation. Je vous dis à la prochaine à Paris, dans les nouveaux locaux.

La séance est levée à 11 heures 50.
